

Chapitre 3

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Contenu

Contexte	93
Résumé.....	94
Étendue et objectifs	96
Constatations détaillées	97
Observations générales sur la mise en œuvre de nos recommandations	126
Annexe A – Résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans.....	129
Annexe B – Rapport d'état détaillé relative aux recommandations depuis 2012.....	139

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Contexte

3.1 Le présent chapitre de suivi favorise la reddition de comptes en indiquant à l'Assemblée législative et au grand public dans quelle mesure le gouvernement a donné suite aux recommandations découlant de nos audits de performance (optimisation des ressources). À notre avis, il est important que les députés et les contribuables soient suffisamment informés pour évaluer les progrès du gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre de ces recommandations.

3.2 Il y a lieu de noter que les recommandations formulées aux ministères, aux commissions et aux organismes de la Couronne qui découlent de nos travaux d'audit des états financiers font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de notre processus d'audit des états financiers et ne sont pas abordées dans le présent chapitre. Voir la liste complète des rapports d'audit de performance des dix dernières années à l'annexe A.

Cette année, nous avons fait le suivi des chapitres de 2012, de 2013 et de 2014, ainsi que d'autres chapitres sélectionnés

3.3 Un de nos buts stratégiques demeure que les ministères, les commissions et les organismes acceptent toutes les recommandations découlant de nos audits de performance et les mettent en œuvre. Par conséquent, nous faisons état dans le présent chapitre des progrès que les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne nous ont communiqués relativement aux recommandations découlant de nos audits de performance formulées dans nos rapports de 2012, de 2013 et de 2014. Bien que nous ne disposions pas des ressources nécessaires pour vérifier chaque année l'exactitude de chaque réponse, nous avons examiné l'exactitude de toutes les réponses relatives à nos recommandations de 2012 et rassemblé puis résumé l'information envoyée par les ministères, commissions et organismes pour 2013 et 2014. Nous avons également examiné l'état des recommandations incluses dans deux de nos chapitres de 2011 et faisons une mise à jour de notre chapitre de 2015 intitulé *Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie*.

Résumé

63 % de nos recommandations de 2012 à 2014 ont été mises en œuvre

Aucune des trois recommandations au sujet des paiements aux médecins faits par l'Assurance-maladie (2012) n'a été mise en œuvre, bien que des progrès aient été réalisés

Cinq des six recommandations concernant la cybersanté (2012) ont été mises en œuvre

3.4 De façon générale, nos résultats montrent que les ministères, les commissions et les organismes déclarent avoir mis en œuvre environ 63 % (58 sur 92) des recommandations découlant de nos audits de performance formulées dans les rapports de la vérificatrice générale de 2012, de 2013 et de 2014.

3.5 Le pourcentage des recommandations issues du rapport de 2012 qui ont été mises en œuvre était de 61 %. Il semble, d'après les autodéclarations des ministères chargés de répondre aux recommandations dans nos rapports de 2013 et de 2014, que les pourcentages sur quatre ans pourraient en fin de compte se situer à un niveau comparable ou plus élevé pour 2013 et 2014.

3.6 Lors de notre examen de suivi de 2016 portant sur l'audit de 2012 des paiements aux médecins faits par l'Assurance-maladie au ministère de la Santé, nous avons constaté qu'aucune des trois recommandations n'avait été entièrement mise en œuvre, comme on le verra plus loin dans le présent chapitre. Cependant, nous avons remarqué que le Ministère avait accompli certains progrès dans la mise en œuvre de nos recommandations et pris un certain nombre de mesures positives à cet égard. Nous continuons d'être très préoccupés par le fait que certains paiements d'Assurance-maladie liés aux travailleurs blessés ne sont pas recouverts par le Ministère en raison du long processus manuel dont il se sert pour déterminer ces montants. Nous encourageons donc très vivement le Ministère à relancer cette question avec Travail sécuritaire NB et, si une solution ne peut être convenue, de prendre d'autres mesures appropriées.

3.7 Lors de notre examen de suivi de 2016 portant sur l'audit de 2012 de l'approvisionnement et des conflits d'intérêts en matière de cybersanté, nous avons été heureux de constater que le ministère de la Santé avait mis en œuvre cinq de nos recommandations qui lui avaient été formulées. Le Bureau du chef du service de l'information (BCSI) était encore en train de mettre en œuvre la sixième et dernière recommandation pour élaborer une politique à l'échelle du gouvernement concernant l'approvisionnement, l'externalisation et la gestion des services d'experts-conseils en TI et en surveiller l'application. Nous encourageons le BCSI à poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre cette recommandation.

Sept des 12 recommandations au sujet des commissions de gestion des déchets solides (2012) ont été mises en œuvre

3.8 Dans le cadre de notre examen de suivi de 2016 portant sur l'audit de 2012 des commissions de gestion des déchets solides au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, nous sommes en mesure de déclarer que seulement sept de nos douze recommandations ont été mises en œuvre et qu'une recommandation supplémentaire n'est plus pertinente. Il reste toutefois cinq recommandations en suspens visant à améliorer les processus concernant les programmes de responsabilité élargie des producteurs, les lieux d'élimination des déchets de construction et de démolition privés, le réacheminement des déchets solides des lieux d'enfouissement publics, l'éducation du public et l'information redditionnelle sur le site Web des commissions. Nous encourageons vivement le Ministère à mettre en œuvre ces recommandations dans un avenir proche.

Sept des dix recommandations touchant l'entretien des immobilisations routières (2012) ont été mises en œuvre

3.9 Dans le cadre de notre examen de suivi de 2016 portant sur l'audit de 2012 de l'entretien des immobilisations routières au ministère des Transports et de l'Infrastructure, nous sommes heureux de signaler que sept de nos dix recommandations avaient été entièrement mises en œuvre. En particulier, nous avons noté que le Ministère avait amélioré les renseignements saisis dans son système de gestion des actifs et leur utilisation dans la prise de décisions. Les recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre traitent des décisions liées aux recouvrements routiers, du total des coûts du cycle de vie des projets routiers éventuels et des rapports publics sur l'état du réseau routier. Selon notre examen, le Ministère accomplit aussi des progrès dans la mise en œuvre de ces trois recommandations.

ONB a signalé que 15 des 19 recommandations concernant l'aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (2015) avaient été mises en œuvre

3.10 Nous constatons qu'Opportunités Nouveau-Brunswick et le Bureau du Conseil exécutif ont communiqué qu'ils avaient agi rapidement pour donner suite à un certain nombre de recommandations formulées dans notre rapport d'audit de 2015 sur l'aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie. Dans leur mise à jour de 2016, ils ont indiqué avoir mis en œuvre 15 de nos 19 recommandations, bien que nous n'ayons pas vérifié cette affirmation. Nous ferons un autre suivi en 2017 pour nous assurer que la mise en œuvre des recommandations en question se poursuive.

Deux recommandations importantes à l'égard des frais de bureau de circonscription des députés et des membres du Conseil exécutif (2011) n'ont pas été mises œuvre

3.11 Dans le cadre de notre examen de suivi de 2016 portant sur l'audit de 2011 des frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif, nous sommes déçus de signaler qu'il n'y a eu aucun changement depuis l'an dernier dans l'état d'avancement des deux recommandations importantes en suspens à être mises en œuvre. Nous nous attendions à ce qu'au moins une des recommandations soit mise en œuvre au cours de la dernière année. La mise en œuvre de ces recommandations est indispensable pour s'assurer que les députés de l'Assemblée législative peuvent être tenus responsables des frais de leur bureau de circonscription. Nous continuons d'encourager l'Assemblée législative et le Bureau du Conseil exécutif de collaborer pour mettre en œuvre ces deux recommandations dès que possible.

Il reste toujours une recommandation en suspens quant à l'Entente sur le logement social de la SCHL (2011)

3.12 Dans le cadre de notre examen de suivi de 2016 portant sur l'audit de 2011 de l'Entente sur le logement social de la SCHL au ministère du Développement social, nous constatons qu'il reste toujours une recommandation à être mise en œuvre. Nous avons recommandé que le Ministère élabore un plan à long terme détaillé pour permettre à la province de continuer à offrir et à entretenir les logements sociaux dont elle a besoin. Le Ministère a souligné qu'il envisage d'élaborer une stratégie à long terme dans le cadre de son plan de travail pour l'exercice en cours, en vertu du nouveau financement annoncé par le gouvernement fédéral.

Étendue et objectifs

3.13 Nous avons l'habitude de suivre l'état des progrès des recommandations découlant de nos audits de performance pendant quatre ans après leur première publication dans le rapport de la vérificatrice générale, et ce, dès la deuxième année suivant le rapport original. Autrement dit, dans le présent rapport de 2016, nous suivons les progrès de la mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits de performance de 2012, de 2013 et de 2014. Notre objectif est de déterminer le degré auquel les ministères, les commissions et les organismes ont avancé dans la mise en œuvre de nos recommandations. Dans notre évaluation, nous considérons qu'une recommandation peut être entièrement mise en œuvre, non mise en œuvre, non acceptée ou encore qu'elle n'est plus pertinente.

3.14 Pour préparer le présent chapitre, nous demandons aux différents ministères, commissions et organismes de la Couronne de nous fournir par écrit une mise à jour des

progrès réalisés. Nous leur demandons d'évaluer l'état de chaque recommandation découlant de l'audit de performance. Les ministères, les commissions et les organismes sont par ailleurs libres d'ajouter tout commentaire explicatif qu'ils jugent nécessaire pour justifier leur évaluation.

3.15 Nous avons reçu toutes les mises à jour demandées.

Les chapitres de 2012 dont nous avons fait le suivi en 2016

3.16 Au cours de la dernière année, nous avons fait un suivi de toutes les recommandations découlant de nos audits de performance formulées dans notre rapport de 2012. Les domaines étudiés étaient les suivants :

- Assurance-maladie - Paiements aux médecins;
- La cybersanté - Approvisionnement et conflit d'intérêts;
- Commissions de gestion des déchets solides;
- Entretien des immobilisations routières.

Autres chapitres dont nous avons fait le suivi en 2016

3.17 Nous avons aussi effectué des travaux d'examen de suivi sur les chapitres suivants :





- Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (chapitre du rapport de 2015);
- Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif (chapitre du rapport de 2011);
- Entente sur le logement social de la SCHL (chapitre du rapport de 2011).

Constatations détaillées

























3.18 Cette section donne des détails sur le succès des ministères, commissions et organismes de la Couronne à mettre en œuvre les recommandations découlant des audits de performance que nous avons formulées en 2012, en 2013 et en 2014.

3.19 La pièce 3.1 présente l'état des recommandations par ministère, commission ou organisme. Ces informations permettent aux utilisateurs de rapidement déterminer les ministères, les commissions et les organismes ayant fait un bon travail quant à la mise en œuvre de nos recommandations, et ceux qui ne l'ont pas. La pièce 3.2 fournit des détails supplémentaires au sujet de la mise en œuvre des recommandations par les ministères, les commissions et les organismes.




Pièce 3.1 - État de mise en œuvre des recommandations

Légende	
	100 % des recommandations mises en œuvre
	75 - 99 % des recommandations mises en œuvre
	50 - 74 % des recommandations mises en œuvre
	< 50 % des recommandations mises en œuvre

Pièce 3.1 - État de mise en œuvre des recommandations (suite)

		Année du rapport de la VG		
Date de publication du rapport et nom du projet		2016	2015	2014
Ministères				
Environnement et Gouvernements locaux	(2012) - Commissions de gestion des déchets solides			
Services gouvernementaux	(2013) - L'approvisionnement en biens et services – phase I			
Santé	(2012) - La cybersanté – Approvisionnement et conflit d'intérêts			
	(2012) - Assurance-maladie - Paiements aux médecins			
Services Nouveau-Brunswick	(2014) - Interruption d'alimentation au centre de données			
Développement social	(2013) - Foyers d'accueil			
Transports et Infrastructure	(2013) - Ponts provinciaux			
	(2012) - Plan de viabilité à long terme pour l'infrastructure			
	(2012) - Entretien des immobilisations routières			
Ministères divers	(2013) - Recouvrement des créances			

Pièce 3.1 - État de mise en œuvre des recommandations (suite)

		Année du rapport de la VG		
		2016	2015	2014
Date de publication du rapport et nom du projet				
Société de la Couronne				
Énergie NB	(2013) - Remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau – phase I			
	(2014) – Remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau – phase II			

Pièce 3.2 - *État des recommandations découlant des audits de performance déclaré par les ministères, commissions et organismes*

Ministère / commission / organisme	Sujet	Année	Recommandations découlant des audits de performance					% mises en œuvre
			Total	Mises en œuvre	Acceptées/ non mises en œuvre	Non acceptées	N'est plus pertinente / ne peut être déterminé	
Environnement et Gouvernements locaux	Commissions de gestion des déchets solides	2012	13	7	5	0	1	58
Services gouvernementaux	Approvisionnement en biens et services - phase I	2013	9	7	2	0	0	78
Santé	La cybersanté - Approvisionnement et conflit d'intérêts	2012	6	5	1	0	0	83
	Assurance-maladie - Paiements aux médecins	2012	3	0	3	0	0	0
Énergie NB	Remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau - phase I	2013	1	1	0	0	0	100
	Remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau - phase II	2014	10	10	0	0	0	100
Services Nouveau-Brunswick	Interruption d'alimentation au centre de données	2014	7	2	5	0	0	29
Développement social	Foyers d'accueil	2013	11	9	2	0	0	82
Transports et Infrastructure	Ponts provinciaux	2013	13	7	6	0	0	54
	Plan de viabilité à long terme pour l'infrastructure	2013	1	0	1	0	0	0
	Entretien des immobilisations routières	2012	10	7	3	0	0	70
Ministères divers	Recouvrement des créances	2013	9	3	6	0	0	33
Totaux			93	58	34	0	1	63

*Le taux de mise en œuvre de 100 % exclut les recommandations qui ne sont plus pertinentes.

12 recommandations de 2012 n'ont pas encore été mises en œuvre

3.20 La pièce 3.3 présente un résumé des résultats par exercice. Les ministères, les commissions et les organismes ont déclaré avoir mis en œuvre 39 des 61 recommandations découlant des audits de performance, soit 64 %, formulées dans les rapports de la vérificatrice générale de 2013 et de 2014. Pour 2012, à la lumière des rapports des ministères, des commissions et des organismes et de notre propre examen de leurs évaluations, nous avons conclu que 19 de nos 31 recommandations, soit 61 %, ont été mises en œuvre. Les 12 recommandations restantes ont toutes été acceptées, mais n'ont pas encore été mises en œuvre. Au moment de notre suivi de 2016, une recommandation additionnelle n'était plus pertinente. Conformément à notre façon de procéder, c'est la dernière année que les recommandations de nos audits de performance de 2012 font l'objet de notre processus de suivi officiel. Nous trouvons très regrettable que les recommandations formulées il y a quatre ans ne sont toujours pas mises en œuvre.

Pièce 3.3 - Résumé de l'état des recommandations par exercice tel que l'ont indiqué les ministères, commissions et organismes

Année	Recommandations					% mises en œuvre*
	Total	Mises en œuvre	Acceptées/ non mise en œuvre	N'est plus pertinente / ne peut être déterminé	Non acceptées	
2014	17	12	5	0	0	71
2013	44	27	17	0	0	61
2012	32	19	12	1	0	61*
Total	93	58	34	1	0	63*

*exclut les recommandations qui ne sont plus pertinentes

Observations sur nos recommandations de 2012 et certains autres projets

3.21 Les recommandations découlant de nos audits de performance de 2012 ont atteint la fin du cycle de suivi de quatre ans. Les projets compris dans le rapport de 2012 étaient les suivants :

- Assurance-maladie - Paiements aux médecins;
- La cybersanté - Approvisionnement et conflit d'intérêts;
- Commissions de gestion des déchets solides;
- Entretien des immobilisations routières.

3.22 Nous avons également effectué un suivi sur les projets suivants :

- Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (chapitre du rapport de 2015);
- Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif (chapitre du rapport de 2011);
- Entente sur le logement social de la SCHL (chapitre du rapport de 2011).

3.23 Nous formulons dans la section qui suit d'autres observations sur ces sept projets.

Remarque à l'intention du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne

3.24 Nous encourageons les députés de l'Assemblée législative à prendre connaissance des recommandations découlant de nos audits de performance que le gouvernement n'a pas mis en œuvre. Les prochaines réunions du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne sont l'occasion pour les députés d'examiner l'état de ces recommandations avec les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne concernés.

Ministère du Développement économique

Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie - 2015

Objectifs de l'audit

3.25 Les objectifs de notre travail étaient :

1. *déterminer si le gouvernement a exercé une diligence raisonnable dans l'octroi de l'aide financière au groupe de compagnies Atcon;*
2. *recenser tous les organismes publics provinciaux qui accordent de l'aide financière à l'industrie et déterminer s'ils coordonnent leur aide afin de limiter l'exposition au risque de la province;*
3. *déterminer si le Ministère a mis en œuvre les recommandations formulées dans le cadre des audits de performance antérieurs portant sur l'aide financière accordée à l'industrie que notre Bureau a effectués;*
4. *déterminer si le Ministère rend compte publiquement du rendement de l'aide financière qu'il accorde.*

**Conclusion de
l'audit**

3.26 Nous avons conclu dans notre rapport de 2015 que le Ministère avait exercé une diligence raisonnable, bien que certains domaines avaient besoin d'être améliorés. Cependant, nous avons noté que le Cabinet n'avait pas tenu compte des avis résultant de la diligence raisonnable et constaté deux événements cruciaux qui ont démontré un mépris très troublant à l'égard de l'argent des contribuables. Notamment :

1. L'approbation du financement a été accordée malgré les risques de perte importants et les nombreuses objections de la part des hauts fonctionnaires. Bien qu'il soit difficile de le confirmer, il semble que l'objectif était de maintenir des emplois;
2. Un certain nombre de modalités et de conditions visant à atténuer le risque de la province avaient été mises en place, pour finalement être retirées par le Cabinet. Les modifications apportées aux contrats de sûreté pour la garantie de 50 millions de dollars, qui ont été approuvées, ont eu une incidence négative sur la sûreté de la province à l'égard de la garantie d'Atcon. Encore une fois, le Cabinet a approuvé les modifications malgré les objections des hauts fonctionnaires. Selon notre examen, on savait que l'incidence affaiblirait la sûreté de la province par des millions de dollars. La justification de cette décision peut être remise en question étant donné que l'effet de la perte éventuelle fut transféré de la banque aux contribuables.

3.27 Nous avons aussi conclu que :

- La province n'a pas surveillé l'ensemble de l'aide financière accordée aux sociétés prises isolément et il y avait au moins six ministères et organismes fournissant de l'aide financière sous diverses formes;
- Le Ministère a mis en œuvre seulement 29 % des recommandations provenant de notre audit de performance de 2010 et 69 % de celles de notre audit de 1998;
- Le Ministère n'a pas présenté en interne ou publiquement dans son rapport annuel le rendement réel de ses programmes d'aide financière accordée à l'industrie, bien que notre rapport ait signalé que 952,8 millions de dollars en aide financière avaient été approuvés au cours d'une période de dix ans.

L'importance de continuer à surveiller les recommandations du VGNB

3.28 Même si notre rapport initial a été rendu public que récemment (c.-à-d. en mars 2015), nous estimons qu'il est important pour nous de continuer à surveiller le degré auquel Opportunité Nouveau-Brunswick (ONB) a avancé dans la mise en œuvre de nos recommandations. Ceci résulte principalement de l'ampleur des fonds provinciaux non recouverts (près de 70 millions de dollars) concernant Atcon et du maintien d'un haut niveau d'intérêt du public dans cette question.

La responsabilité relève maintenant d'Opportunité Nouveau-Brunswick (ONB)

3.29 La responsabilité de l'aide financière à l'industrie incombe maintenant à ONB, qui a été créé récemment. Lors d'une réunion en septembre 2015 avec ONB, ses représentants nous ont déclaré qu'ils avaient retenu les services d'un expert-conseil du secteur privé pour évaluer les réponses proposées aux recommandations de la vérificatrice générale.

ONB a signalé que 15 des 19 recommandations ont été mises en œuvre

3.30 Dans un communiqué de presse d'octobre 2015, ONB avait en outre indiqué qu'il prévoyait « *que toutes les recommandations touchant directement les procédures d'octroi de crédit seront mises en œuvre d'ici la fin de son premier exercice financier, soit le 31 mars 2016.* » Dans sa mise à jour d'avril 2016, ONB a mentionné que 15 recommandations avaient été mises en œuvre tandis que les quatre autres étaient en cours.

3.31 Nos procédures de suivi consistent à examiner les assertions faites par les entités auditées pour leur exactitude en examinant les nouvelles initiatives ou celles améliorées qui ont été mises en œuvre par ONB et à vérifier s'il existe des éléments probants pour s'assurer que la mise en œuvre a en effet eu lieu. Dans le cas en question, ONB a indiqué que [Traduction] « nous venons à peine de commencer à introduire les mesures dans le présent exercice... Le plan était qu'après cet exercice d'avoir [un expert-conseil] évaluer la mise en œuvre pour l'efficacité... il vous serait difficile de tester la mise en œuvre en vous fondant sur trois mois seulement. »

3.32 Le 9 novembre 2016, après l'achèvement de nos travaux de suivi, ONB nous a informé que [Traduction] « *Au cours des derniers 12 mois, ONB a retenu les services d'un consultant externe afin de réviser et de fournir une opinion sur les progrès liés à la mise en œuvre des 19 recommandations. Au 1^{er} novembre 2016, ONB a indiqué qu'il a adressé toutes les 19 recommandations, si possible,*

avec seulement une recommandation identifiée comme 'En accord, non mise en œuvre'. » Nous n'avons pas validé l'information contenue dans la mise à jour du 9 novembre 2016.

Nous avons examiné l'état de seulement deux recommandations

3.33 Malgré les préoccupations d'ONB, nous avons été en mesure d'examiner la mise en œuvre de deux recommandations; l'une avait été mise en œuvre et l'autre était toujours en cours. La recommandation mise en œuvre était qu'ONB propose une mise à jour de la *Loi sur le développement économique* et le règlement afférent pour clarifier le pouvoir de modifier la sûreté, ce qui a été fait. Nous effectuerons un processus de suivi beaucoup plus approfondi en 2017 et espérons pouvoir confirmer des progrès notables à l'égard de la mise en œuvre de ces importantes recommandations par ONB.

Ministère de la Santé

Assurance-maladie - Paiements aux médecins - 2012

3.34 L'Assurance-maladie a une incidence considérable sur la vie de tous les Néo-Brunswickois. Au cours de l'exercice 2010-2011, environ 1 873 médecins ont été rémunérés dans le cadre de ce programme. Les dépenses d'Assurance-maladie ont été légèrement supérieures à un demi-milliard de dollars (553,3 millions de dollars) et représentent l'un des plus coûteux programmes gouvernementaux.

Objectif de l'audit

3.35 L'objectif de notre travail était de :

Déterminer si le ministère de la Santé maximise ses recouvrements de paiements erronés d'Assurance-maladie versés aux médecins, par l'entremise de la fonction de vérification des praticiens.

Conclusion de l'audit

3.36 Nous avons conclu que le ministère de la Santé ne maximisait pas ses recouvrements de paiements erronés d'Assurance-maladie versés aux médecins, par l'entremise de la fonction de vérification des praticiens. Seulement certains types de paiements aux médecins étaient vérifiés et la fonction de vérification présentait plusieurs faiblesses.

Aucune de nos trois recommandations relatives aux paiements d'Assurance-maladie aux médecins n'avait été mise en œuvre, bien que des progrès aient été réalisés

3.37 Notre travail a donné lieu à trois recommandations formulées au ministère de la Santé. Selon la mise à jour de 2016 du Ministère, aucune des recommandations n'avait été entièrement mise en œuvre. Cependant, nous sommes heureux de signaler que le Ministère a réalisé des progrès importants en mettant en œuvre des parties de nos recommandations. Voici les mesures prises :

- élargissement de l'unité des services de vérification, passant de 3 à 6 membres du personnel et augmentation de l'ampleur des fonctions de vérification;
- mise en place d'un processus de vérification fondé sur les risques;
- établissement d'un comité consultatif de vérification pour assurer une surveillance;
- automatisation de la facturation des radiologistes;
- proposition de modifications législatives (c.-à-d. la *Loi sur le paiement des services médicaux*) pour autoriser la publication de la rémunération des médecins.

Première recommandation non mise en œuvre

3.38 Notre première recommandation était que le Ministère « élabore un plan d'action, comprenant des étapes et des échéanciers précis, en vue de corriger les faiblesses que nous avons relevées dans notre travail. Le plan d'action devrait inclure, sans s'y limiter, ce qui suit :

- Améliorer la surveillance de la rémunération des médecins, y compris toutes les méthodes de rémunération (paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation), du total des paiements ainsi que du plafond et du « compte de groupe d'appel » pour les médecins salariés.
- Améliorer la fonction de vérification par les mesures suivantes : élargir l'étendue de la vérification pour englober tous les paiements d'Assurance-maladie; recourir à une stratégie de vérification axée sur les risques; s'assurer que l'unité de vérification possède les compétences et les informations nécessaires; rédiger des procédures pour l'autorisation, le traitement, l'enregistrement [et la révision] des reprises et des remboursements de recouvrements; présenter dans des rapports destinés au public la performance réelle de son unité de vérification en comparaison des objectifs de recouvrements et justifier les écarts; utiliser davantage

le Comité de revue professionnelle, etc.

- Améliorer l'application de la conformité des médecins avec la loi et les politiques ministérielles qu'effectue le ministère en établissant une politique en matière d'application et en mettant en œuvre des conséquences pour les médecins qui ne se conforment pas, comme ceux qui surfacturent, facturent en double pour des services liés aux blessures en milieu de travail et ceux qui ne préparent pas de facturation pro forma.
- S'assurer que les factures présentées pour des services de radiologie respectent la loi et que les paiements pour ces services font l'objet des mêmes contrôles des paiements, de surveillance et de vérification que les autres paiements à l'acte.
- Améliorer et automatiser le processus de recouvrement des paiements d'Assurance-maladie portant sur les factures de Travail sécuritaire NB (TSNB). »

Mise à jour de 2016 du Ministère 3.39 Dans sa mise à jour de 2016, le Ministère déclare :

[Traduction] *L'Unité d'admissibilité et de demandes de prestations de l'Assurance-maladie a mis en œuvre un processus de vérification fondé sur les risques et établi un comité consultatif de vérification pour assurer la surveillance. Ce comité se réunit toutes les six semaines et examinera les plans annuels de vérification et fournira des conseils en matière de résolution de problèmes et des lignes directrices à l'équipe de surveillance et d'assurance de la conformité.*

- a. La Direction des services assurés et de la rémunération des médecins de l'Assurance-maladie a embauché un membre du personnel au printemps 2012 pour surveiller plus efficacement le plafond et le compte de groupe d'appel pour les médecins salariés.*
- b. La Direction des services assurés de l'Assurance-maladie a révisé le processus de surveillance pour le compte de groupe d'appel pour les médecins salariés.*
- c. Par suite de la nouvelle entente pour les paiements à l'acte, les allocations de disponibilité pour les médecins salariés seront facturées électroniquement, ce qui facilitera le processus de surveillance des factures pour les paiements à l'acte pour les médecins salariés.*

- d. *Un mécanisme de soumission de rapports pour surveiller le total des paiements aux médecins sur une base trimestrielle a été mis en place.*
- e. *L'unité de surveillance et d'assurance de la conformité incorpore la surveillance de toutes les méthodes de rémunération dans le cadre de son processus de planification annuelle.*

En plus du modèle de vérification fondé sur les risques, l'unité établit et gère un plan de vérification chaque année, qui inclut des projets touchant les divers types de rémunération pourvu que l'information soit disponible pour effectuer la vérification. L'unité est maintenant composée de 6 vérificateurs qualifiés et formés, qui présentent des rapports d'étape trimestriels au directeur de la Direction et au Comité consultatif de vérification. Le Comité de revue professionnelle (CRP) a été informé des changements de son rôle et a convenu de jouer un rôle plus actif en examinant les rapports de facturation pour des anomalies. Le compte rendu des résultats des vérifications se fait au niveau du comité consultatif et il le sera annuellement à la réunion du CRP.

Un processus de vérification plus actif, qui a été mis en place avec le Comité consultatif de vérification, devrait étudier cette question. Aucune autre mise à jour n'est disponible à ce moment.

- a. *Toutes les zones soumettent maintenant par voie électronique les factures des radiologistes. Les règles de facturation sont en cours d'élaboration pour des codes de radiologie; l'unité de surveillance et d'assurance de la conformité commencera la vérification une fois les règles adoptées.*
- b. *La dernière rencontre entre la Direction des services assurés et de la rémunération des médecins de l'Assurance-maladie et les radiologistes au sujet des règles de facturation a eu lieu le 10 février 2016. Nous prévoyons effectuer ce travail au cours du prochain exercice.*

Des discussions supplémentaires avec TSNB et une récente proposition pour intégrer le processus de rapprochement dans le système de l'Assurance-maladie ont conduit à la décision de TSNB de ne pas aller de l'avant avec cette mesure pour le moment en raison du coût de la solution TI.

Le processus actuel va demeurer pour l'instant, mais d'autres discussions se poursuivront avec TSNB à l'automne... pour étudier d'autres options. TSNB n'a renouvelé aucun intérêt pour ce projet.

Certains progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de cette recommandation

3.40 D'après notre examen, nous avons conclu que les deux premiers points de notre recommandation ont été mis en œuvre, les troisième et quatrième l'ont été en partie et le dernier point ne l'a pas été.

Le recouvrement auprès de TSNB des frais payés par l'Assurance-maladie pose toujours problème

3.41 TSNB est responsable du paiement des frais médicaux des travailleurs blessés et de leur recouvrement au moyen des cotisations des employeurs. Nous continuons d'être très préoccupés par le fait que certains paiements de l'Assurance-maladie liés aux travailleurs blessés ne sont pas recouverts par le Ministère en raison du long processus manuel dont il se sert pour déterminer ces montants. Nous encourageons donc très vivement le Ministère à relancer cette question avec TSNB et, si une solution ne peut être convenue, de prendre d'autres mesures appropriées.

Deuxième recommandation non mise en œuvre

3.42 Nous avons aussi recommandé au Ministère de présenter dans des rapports destinés au public la rémunération totale de chaque médecin, peu importe si le médecin est rémunéré par voie de paiements à l'acte, de salaire, de paiements à la vacation ou d'autres modes de rémunération. Cette pratique serait semblable à la divulgation que le gouvernement fait pour la rémunération des employés et les paiements aux fournisseurs et améliorerait la reddition de comptes.

La rémunération des médecins n'est pas encore publiée

3.43 Dans sa mise à jour de 2016, le Ministère déclare :
[Traduction] *L'approbation requise a été obtenue et les modifications législatives (Loi sur le paiement des services médicaux) requises ont été apportées pour autoriser le MS [ministère de la Santé] à publier la rémunération des médecins.*

Cependant la rémunération des médecins n'est pas encore publiée.

Troisième recommandation non mise en œuvre

3.44 Afin d'améliorer la reddition de comptes, nous avons aussi recommandé que le Ministère présente dans des rapports annuels destinés au public des données sommaires relatives à la rémunération des médecins, telles que les suivantes : total des paiements pour chaque méthode de rémunération (paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation, autres modes de rémunération), rémunération des

médecins par échelle monétaire, rémunération des médecins par spécialité, etc.

Les données sommaires sur la rémunération des médecins ont été publiées seulement en 2011-2012

3.45 Bien que nous ayons signalé en 2013 que cette recommandation avait été entièrement mise en œuvre, la divulgation publique des données sommaires sur la rémunération des médecins a été faite seulement pour un exercice. Par conséquent, nous l'avons évalué comme étant « non mise en œuvre » en 2016. Le Ministère nous a informés que [Traduction] « Cette information a été incluse dans le rapport annuel de 2011-2012 du ministère de la Santé, mais en raison d'un oubli elle n'a pas été publiée depuis. Le Ministère publiera cette information pour 2015-2016 et rétroactivement pour les autres exercices pour lesquels elle ne l'avait pas été. »

Ministère de la Santé

La cybersanté - Approvisionnement et conflit d'intérêts - 2012

Objectifs de l'audit

3.46 Les objectifs de notre travail étaient les suivants :

1. *déterminer si le ministère de la Santé respecte la politique d'approvisionnement du gouvernement pour ce qui est des achats de services liés à l'initiative de cybersanté.*
2. *déterminer si un conflit d'intérêts existe relativement à l'utilisation d'experts-conseils et d'entrepreneurs.*

Conclusions de l'audit

3.47 Nous avons conclu que :

1. Parmi les 289 contrats que nous avons examinés, nous avons relevé 57 cas où le ministère de la Santé n'avait pas respecté la politique d'approvisionnement du gouvernement pour les achats de services liés à l'initiative de cybersanté, mais la conformité s'était améliorée entre 2005 et 2011.
2. Il y avait eu de nombreux cas de conflit d'intérêts dans le recours aux experts-conseils par le Ministère durant la période allant de 2005 à 2011.

Cinq des six recommandations relatives à la cybersanté ont été mises en œuvre

3.48 Notre travail a donné lieu à six recommandations formulées au ministère de la Santé et au Bureau du chef du service de l'information (BCSI). Nous sommes heureux de constater que cinq des six recommandations ont maintenant été mises en œuvre. L'état de la recommandation en suspens qui reste est abordé dans les paragraphes qui suivent.

Recommandation non mise en œuvre

3.49 Nous avons recommandé que le Bureau du chef du service de l'information élabore une politique à l'échelle du gouvernement concernant l'approvisionnement, l'externalisation et la gestion des services d'experts-conseils en TI, et qu'il surveille son application. Cette politique devrait traiter et atténuer les risques concernant l'approvisionnement et les conflits d'intérêts des experts-conseils. Elle devrait aussi indiquer clairement les situations dans lesquelles le recours à des ressources en TI internes est plus approprié. La recommandation continuait avec une liste d'exigences minimales à inclure dans la politique.

Aucune politique à l'échelle du gouvernement concernant l'approvisionnement, l'externalisation et la gestion des services d'experts-conseils en TI, mais certains progrès ont été réalisés

3.50 Il semble que certains progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de cette recommandation. La mise à jour de 2016 du Bureau du chef du service de l'information (BCSI) incluait les commentaires suivants :

[Traduction] « ..., le BCSI a collaboré avec SNB (Approvisionnement stratégique) pour améliorer l'atténuation des risques liés aux experts-conseils en TI. ... en 2015, l'équipe d'Approvisionnement stratégique de SNB a mis en place un nouveau processus et système d'approvisionnement pour se procurer de la main-d'œuvre occasionnelle en TI (des experts-conseils). Ce système et ses processus exigent des approbations à plusieurs étapes, et de multiples intervenants, avant l'octroi d'un contrat. En outre, SNB collabore avec les ministères pour élaborer un plan d'internalisation en TI pluriannuel lorsqu'il existe une analyse de rentabilisation viable... »

3.51 Nous sommes d'avis que la mise en œuvre de notre recommandation atténuerait les risques de nombreux problèmes d'approvisionnement et de conflits d'intérêts observés dans le cadre de l'initiative de cybersanté de survenir ailleurs au sein du gouvernement, et encourageons le BCSI à continuer ses efforts à cette fin.

**Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Commissions de gestion des déchets solides – 2012**

Objectif

3.52 L'objectif de notre travail était le suivant :

Évaluer si les structures et les processus de gouvernance et de surveillance des commissions de gestion des matières usées solides du Nouveau-Brunswick sont adéquats.

Conclusion

3.53 Nous avons conclu que, en règle générale, la gouvernance et les structures et processus de surveillance des commissions de gestion des déchets solides du Nouveau-Brunswick étaient adéquates et qu'elles fonctionnaient comme il était indiqué dans les dispositions législatives provinciales.

Sept des 12 recommandations au sujet des commissions de gestion des déchets solides ont été mises en œuvre

3.54 Cependant, notre travail avait donné lieu à 13 recommandations au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Sept de ces recommandations ont été mises en œuvre et une n'est plus pertinente aux activités actuelles en matière de déchets solides dans la province. Cinq recommandations n'ont pas encore été mises en œuvre. L'état de ces recommandations est abordé ci-dessous.

Première recommandation non mise en œuvre

3.55 Nous avons recommandé que toutes les commissions affichent sur leur site Web de l'information redditionnelle à jour, dont, au minimum, les états financiers audités, les rapports annuels, les redevances de déversement en vigueur et le nom des membres du conseil d'administration en indiquant le gouvernement local qu'ils représentent. Comme l'Internet est maintenant une source d'information principale pour de nombreux résidents du Nouveau-Brunswick, il est donc important que toutes les commissions affichent de l'information redditionnelle complète et à jour sur leur site Web.

Le site Web de certaines commissions de services régionaux n'affiche pas encore les états financiers, les rapports annuels et les redevances de déversement

3.56 Selon la réponse du Ministère et les résultats de nos tests effectués en 2016, la mise en œuvre de cette recommandation est encore en cours. Le Ministère a déclaré :

[Traduction] *Cela est requis par le Règlement général pris en vertu de la Loi sur la prestation de services régionaux.*

3.57 Toutefois, nos tests ont montré que plusieurs commissions de services régionaux n'affichaient pas encore les états financiers, les rapports annuels et les redevances de déversement sur leur site Web en 2016.

Deuxième recommandation non mise en œuvre

3.58 Nous avons aussi recommandé que le Ministère élabore et mette en œuvre d'autres programmes de responsabilité élargie des producteurs pour réduire encore davantage le volume de déchets solides envoyé dans les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick.

Aucun nouveau programme de responsabilité élargie des producteurs depuis notre rapport de 2012

3.59 La mise à jour de 2016 du Ministère précisait :
[Traduction] *Le Ministère poursuit ses efforts à l'égard de l'étude et de la mise en œuvre de programmes de responsabilité élargie des producteurs qui réduiraient les déchets. Des exemples de produits comprennent les matériaux d'emballage et imprimés ainsi que les pneus.*

3.60 Notre examen a indiqué qu'aucun nouveau programme de responsabilité élargie des producteurs n'avait été instauré depuis la date de notre rapport, même si le Ministère poursuit des programmes supplémentaires.

Troisième recommandation non mise en œuvre

3.61 Nous avons aussi recommandé que le Ministère s'assure que des objectifs de réacheminement ambitieux soient fixés pour les commissions régionales. Le Ministère devrait aussi surveiller la performance des commissions et s'assurer qu'il soit fait rapport publiquement du degré de succès de chaque commission dans l'atteinte des objectifs de réacheminement. Une possibilité serait que les commissions affichent leurs résultats en matière de réacheminement sur leur site Web. Le réacheminement signifie réacheminer certains déchets solides vers le recyclage ou d'autres programmes au lieu de les déverser dans des sites d'enfouissement publics.

Des objectifs du réacheminement des déchets sont encore à être établis pour le système de gestion des déchets de la province

3.62 Dans sa mise à jour de 2016, le Ministère a déclaré :
[Traduction] *Un comité provincial en matière de stratégie des déchets a été constitué par suite de l'établissement des nouvelles commissions de services publics. Le comité a comme objectif d'étudier le système de gestion des déchets solides de la province du Nouveau-Brunswick, tout en considérant une amélioration du réacheminement et du recyclage des déchets dans le cadre d'une stratégie économique. Le comité procède actuellement à l'étude des objectifs et des formules pour le réacheminement des déchets autant au niveau provincial que régional.*

3.63 Nous encourageons le Ministère à poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre notre recommandation.

Quatrième recommandation non mise en œuvre

3.64 Nous avons aussi recommandé que le Ministère s'assure que tous les lieux d'élimination des déchets de construction et de démolition de la province fassent régulièrement l'objet d'une inspection sur place pour vérifier si ces sites acceptent uniquement les matériaux permis par leur certificat d'agrément d'exploitation et pour

identifier et traiter de toute autre préoccupation relative à l'environnement. La fréquence des inspections de chaque lieu d'élimination devrait être décidée en fonction de l'évaluation par le Ministère du risque de non-conformité qu'il présente. Il existait 10 lieux de ce genre dans la province au moment de notre rapport initial et nous avons recensé un risque que des matériaux non approuvés pouvaient être déversés dans les lieux en question parce que le personnel des commissions ne les visite ni ne les inspecte.

Aucun signe de changement dans l'inspection des lieux d'élimination des déchets de construction et de démolition depuis notre rapport de 2012

3.65 En 2016, le Ministère a répondu :

[Traduction] *Le Ministère est d'accord. Le Ministère a établi une directive en matière d'audit des inspections de conformité qui définit le pourcentage d'approbations ou d'exploitations qui font annuellement l'objet d'une visite sur place et d'une inspection. De plus, tout lieu considéré comme posant un problème potentiel immédiat est inspecté en suivant la directive ministérielle de conformité et de mise en application.*

3.66 Néanmoins, selon notre examen, cette politique existe depuis 2006 et un représentant du Ministère nous a informés qu'il fallait l'actualiser. Nous n'avons trouvé aucun signe de changement dans les procédures et les pratiques depuis notre rapport initial.

Cinquième recommandation non mise en œuvre

3.67 Enfin, nous avons recommandé que le Ministère élabore et mette en œuvre, en accord avec les commissions individuelles, un plan prévoyant une participation continue du gouvernement dans l'éducation du public au sujet des questions reliées à la gestion des déchets solides. Cette participation devrait être axée sur des domaines qui sont d'intérêt provincial.

Aucun budget prévu pour l'éducation du public au sujet des questions reliées à la gestion des déchets solides

3.68 La réponse de 2016 du Ministère mentionnait :

[Traduction] *Le Ministère est d'accord et continuera d'aider les commissions de services régionaux et les autres intervenants à sensibiliser le public aux questions qui ont trait aux déchets solides.*

3.69 Cependant, notre examen nous a permis de constater que le Ministère n'avait pas été en mesure d'établir l'existence d'un budget au sein du Ministère pour l'éducation du public et il n'a pas la capacité de demander aux commissions régionales de services d'offrir de tels

programmes d'éducation du public sans les financer. Par conséquent, cette recommandation n'a toujours pas été mise en œuvre.

Ministère des Transports et de l'Infrastructure
Entretien des immobilisations routières - 2012

- Objectif de l'audit** 3.70 L'objectif de notre travail était le suivant :
- Déterminer si les réparations aux immobilisations routières qui sont jugées nécessaires par le ministère des Transports et de l'Infrastructure sont effectuées en temps opportun.*
- Conclusion de l'audit** 3.71 Nous avons conclu que même si le Ministère dispose des outils appropriés pour déterminer les projets d'entretien des immobilisations routières et pour les classer par ordre de priorité, les niveaux de financement actuels ne permettent pas de réaliser les traitements d'entretien optimaux en temps opportun.
- Sept des dix recommandations touchant l'entretien des immobilisations routières ont été mises en œuvre** 3.72 Nous avons formulé dix recommandations au ministère des Transports et de l'Infrastructure à la suite de nos travaux. Nous sommes heureux de constater qu'en 2016 sept des dix recommandations ont été mises en œuvre. En particulier, le Ministère a amélioré les renseignements saisis dans son système de gestion des actifs et leur utilisation dans la prise de décisions. L'état des trois autres recommandations en suspens est discuté ci-après.
- Première recommandation non mise en œuvre** 3.73 Nous avons recommandé que le Ministère mette au point la politique sur les revêtements routiers (une politique qui aidera à déterminer le revêtement le plus approprié et le plus économique en tenant compte de circonstances particulières (c.-à-d. pierres concassées bitumées ou asphalte)). Une fois que la politique sera achevée, nous avons recommandé que le Ministère incorpore le processus de sélection du revêtement routier dans le modèle d'optimisation du Système de gestion des actifs.
- La politique sur les revêtements routiers est seulement utilisée sélectivement** 3.74 Dans sa mise à jour de 2016, le Ministère a déclaré :
- [Traduction] Une politique sur les revêtements routiers a été élaborée. Elle est utilisée de façon sélective, mais plus d'activités de sensibilisation et d'éducation du public seront entreprises avant qu'elle soit entièrement mise en œuvre.*

**Deuxième
recommandation non
mise en œuvre**

3.75 Nous avons aussi recommandé que, pour assurer la viabilité du réseau routier de la province au coût le plus économique possible, le Ministère tienne compte des coûts totaux du cycle de vie dans toutes les décisions concernant la construction de nouvelles routes. Nous avons recommandé également que le Ministère obtienne des crédits budgétaires quand la décision est prise d'ajouter de nouvelles routes (comme les projets routiers menés sous forme de partenariat public-privé).

**Les modèles pour le
financement dédié
pour l'entretien des
nouvelles routes sont
toujours en cours
d'évaluation**

3.76 Dans sa mise à jour de 2016, le Ministère a déclaré :
[Traduction] *Le Ministère s'est servi d'un outil d'analyse multicritères qui considère les répercussions de l'entretien continu des nouveaux actifs. La gestion des actifs est également utilisée pour prendre en compte la dette continue des cycles de vie et de proposer des calendriers de remise en état appropriés. Le MTI est en train d'évaluer les modèles et les pratiques exemplaires en matière de financement dédié.*

**Troisième
recommandation non
mise en œuvre**

3.77 Nous avons aussi recommandé que le rapport annuel du Ministère décrive clairement l'état général du réseau routier par kilomètre dans chaque catégorie d'état que le Ministère utilise (actuellement « très bon », « bon », « passable » et « mauvais »), dans le but de faire ressortir les conséquences à court, moyen et long terme de toute décision de ne pas suivre les recommandations sur les prévisions de financement du Système de gestion des actifs. Nous avons recommandé en outre que le Ministère fasse rapport sur le niveau de la dette d'infrastructure attribuable au fait que l'entretien des immobilisations est reporté, afin de dresser un tableau complet de la situation du réseau routier et des risques pour sa sécurité et sa viabilité.

**L'information sur la
dette d'infrastructure
des ponts et des routes
n'est toujours pas
rendue publique**

3.78 En 2016, le Ministère a déclaré :
[Traduction] *Le MTI a révisé le format de son rapport annuel de 2012-2013, et à l'avenir présentera les indicateurs mentionnés dans son tableau de bord équilibré qui inclut l'état de la conformité à la gestion des actifs, au pourcentage de routes en mauvais état et au pourcentage de ponts en mauvais état. De plus amples informations, comme la dette d'infrastructure des ponts et des routes sera ajoutée.*

3.79 Nous encourageons le Ministère à continuer d'améliorer ses rapports annuels pour inclure tous les

éléments mentionnés dans notre recommandation.

**Frais des bureaux de circonscription des députés de l'Assemblée législative
et des membres du Conseil exécutif**

Bureau du greffier de l'Assemblée législative

Bureau du Conseil exécutif - 2011

- Pourquoi faire le suivi 5 ans après notre rapport de 2011 ?*** **3.80** Ce travail a été effectué en 2011 et nous n'en ferions normalement pas le suivi de nouveau en 2016. Cependant, en raison de l'importance des recommandations en suspens pour assurer la responsabilité des députés de l'Assemblée législative envers les contribuables, nous avons fait de nouveau le suivi de ce rapport.
- Objectif de l'audit*** **3.81** Notre objectif dans le cadre de ce travail était de :
Déterminer si les paiements aux membres du Conseil exécutif ou aux députés de l'Assemblée législative, y compris les allocations, les remboursements et les frais connexes, étaient appuyés de manière appropriée et respectaient les dispositions législatives, les règlements, les politiques et autres lignes directrices.
- Conclusion de l'audit*** **3.82** Nous avons conclu que bien que les pouvoirs pour les frais de bureau de circonscription soient appropriés, la politique et les lignes directrices en matière d'uniformité pour l'approbation, la comptabilisation et la présentation des frais de bureau de circonscription devaient être améliorées. Plus particulièrement, nous étions préoccupés par les pratiques de gestion et les règles de fonctionnement suivies pour les frais de bureau de circonscription des ministres qui sont payés par leurs ministères.
- Deux recommandations importantes de 2011 n'ont toujours pas été mises en œuvre*** **3.83** Nous avons formulé cinq recommandations à l'Assemblée législative et au Bureau du Conseil exécutif. Seulement trois d'entre elles ont été mises en œuvre jusqu'à ce jour. Nous abordons ci-après les deux recommandations en suspens.
- Première recommandation non mise en œuvre*** **3.84** Dans le chapitre de notre rapport initial de 2011, nous avons recommandé que tous les frais de bureau de circonscription soient autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative.

Tous les frais de bureau de circonscription ne sont toujours pas autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative

3.85 Les mises à jour suivantes ont été reçues en 2016 de l'Assemblée législative et du Bureau du Conseil exécutif, respectivement.

[Traduction] *L'Assemblée législative continuera de collaborer avec le Bureau du Conseil exécutif dans un effort pour examiner et régler toutes les complexités pratiques qui pourraient exiger une attention en vue de faciliter et d'aller de l'avant avec la mise en œuvre de cette recommandation.*

Les révisions des politiques et des lignes directrices seront retardées jusqu'à ce que les questions budgétaires liées aux frais des bureaux de circonscription puissent aussi être réglées.

3.86 Nous demeurons préoccupés par le fait que plus de cinq ans après que notre Bureau ait formulé cette recommandation importante, elle n'a pas été mise en œuvre. La mise en œuvre de cette recommandation aiderait à faire en sorte que les lignes directrices en matière de frais de bureau de circonscription soient respectées par tous les députés, y compris les ministres.

Deuxième recommandation non mise en œuvre

3.87 Nous avons aussi recommandé que l'Assemblée législative publie un rapport public sur le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député, que ces frais aient été payés par la greffière ou un ministère.

Le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député, y compris les ministres, ne fait toujours pas l'objet d'un rapport public

3.88 Dans sa mise à jour de 2016, l'Assemblée législative a précisé :

[Traduction] *Comme nous l'avons indiqué précédemment, des rapports publics complets sur les frais de bureau de circonscription des députés pourront se faire une fois que tous les frais de bureau de circonscription de tous les députés, y compris les membres du Comité exécutif, sont autorisés, payés et comptabilisés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative. En attendant, l'Assemblée législative examinera la faisabilité de présenter le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député, que ces frais aient été payés par le Bureau du greffier ou un ministère, et les exigences qui pourraient s'avérer nécessaires en consultation avec le pouvoir exécutif pour préparer de tels rapports.*

3.89 Nous comprenons que l'Assemblée législative avait attendu la mise en œuvre de la recommandation précédente

pour faciliter la mise en œuvre de cette recommandation et que le Bureau du greffier de l'Assemblée législative n'a aucune autorisation légale pour exiger que les ministères fournissent les renseignements concernant les frais engagés par les ministres. Cependant, nous continuons à croire que des rapports publics complets sur les frais de bureau de circonscription des députés amélioreraient la reddition de comptes. Par conséquent, nous encourageons l'Assemblée législative à mettre en œuvre cette recommandation en collaboration avec le Bureau du Conseil exécutif dès que possible.

Ministère du Développement social

Entente sur le logement social de la SCHL - 2011

Pourquoi faire le suivi 5 ans après notre rapport de 2011 ?

3.90 Ce travail a été effectué en 2011 et nous n'en ferions normalement pas le suivi de nouveau en 2016. Cependant, en raison de l'importance de la recommandation en suspens pour faire en sorte que la province continue d'offrir des logements appropriés aux résidents du Nouveau-Brunswick dans le besoin, nous faisons de nouveau le suivi de nos recommandations de 2011.

Objectifs de l'audit

3.91 Les objectifs de notre travail étaient les suivants :

1. *préparer à l'intention de l'Assemblée législative une analyse de l'incidence financière sur le gouvernement provincial de la baisse de financement au titre de l'Entente sur le logement social de la SCHL;*
2. *évaluer si le Ministère gère et administre les programmes conformément aux quatre exigences principales (mentionnées à la clause 6 b) de l'entente concernant la gestion et l'administration du portefeuille. Ces exigences incluaient :*
 - *maintenir et appliquer les principes et les éléments clés de chaque programme du portefeuille;*
 - *veiller à ce que seuls les ménages ciblés soient admissibles aux avantages procurés par le financement de la SCHL;*
 - *établir des normes qui définissent ce qu'est un logement abordable, de taille convenable et de qualité convenable;*
 - *respecter toutes les exigences en matière de rapports prévues à l'entente.*

- Conclusions de l'audit** **3.92** Nous avons conclu qu'une planification à long terme s'imposait, accompagnée de politiques et de stratégies, pour permettre à la province d'offrir et d'entretenir les logements sociaux dont le Nouveau-Brunswick a besoin à l'expiration de l'Entente sur le logement social en 2034. Selon notre analyse, l'incidence de la baisse de financement se fera sentir de plus en plus fortement au cours des prochaines années; il est donc essentiel que le Ministère et la province trouvent des solutions maintenant pour affronter les défis imminents.
- 3.93** Nous avons aussi conclu que le Ministère avait respecté trois des quatre principales exigences que nous avons examinées relativement à la gestion et à l'administration du programme. L'exigence d'effectuer une évaluation des programmes tous les cinq ans n'était pas respectée.
- Une recommandation toujours en suspens** **3.94** Nous avons formulé deux recommandations dans notre chapitre de 2011 et une seule a été mise en œuvre.
- Recommandation non mise en œuvre** **3.95** Notre recommandation qui n'a pas été mise en œuvre voulait que le Ministère élabore un plan à long terme détaillé pour permettre la province de continuer à offrir des logements sociaux et à les entretenir. Ce plan devrait prévoir un financement suffisant et une stratégie de financement visant à remédier à la détérioration du parc de logements.
- 3.96** L'établissement d'un plan à long terme constitue une étape importante pour s'assurer que le Ministère peut continuer d'offrir les logements sociaux dont la province a besoin à l'avenir.
- Aucun plan à long terme détaillé n'a été élaboré, mais il est dans le plan de travail de 2016-2017 du Ministère** **3.97** La mise à jour de 2016 du Ministère énonçait ce qui suit :
- [Traduction] *Un élément clé dans l'élaboration d'un plan à long terme détaillé pour le logement social est la participation du gouvernement fédéral. Ce dernier a récemment annoncé un nouveau fonds d'infrastructure sociale pour améliorer la qualité et l'offre de logements abordables. Il est prévu que les provinces seront des intervenants clés qui seront consultés dans le processus d'élaboration d'une stratégie de logement fédérale. ... L'élaboration d'une stratégie à long terme fait partie du plan de travail du Ministère pour l'exercice en cours.*

3.98 Nous sommes encouragés par la mise à jour du Ministère et envisageons de vérifier l'état de cette recommandation de nouveau en 2017.

3.99 La pièce 3.4 présente une liste complète de nos 2012 recommandations découlant de nos audits de performance qui ne sont pas encore mises en œuvre.

Pièce 3.4 - Résumé de l'état des recommandations découlant des audits de performance de 2012 non mises en œuvre

Ministère / commission / organisme	Titre du chapitre	Année	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Ministère de la Santé	Assurance-maladie - Paiements aux médecins	2012	2	2	42	<p>Nous recommandons que le ministère élabore un plan d'action, comprenant des étapes et des échéanciers précis, en vue de corriger les faiblesses que nous avons relevées dans notre travail. Le plan d'action devrait inclure, sans s'y limiter, ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la surveillance de la rémunération des médecins, y compris toutes les méthodes de rémunération (paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation), du total des paiements ainsi que du plafond et du « compte de groupe d'appel » pour les médecins salariés. • Améliorer la fonction de vérification par les mesures suivante : élargir l'étendue de la vérification pour englober tous les paiements d'Assurance-maladie; recourir à une stratégie de vérification axée sur les risques; s'assurer que l'unité de vérification possède les compétences et les informations nécessaires; rédiger des procédures pour l'autorisation, le traitement, l'enregistrement des reprises et des remboursements de recouvrements; présenter dans des rapports destinés au public la performance réelle de son unité de vérification en comparaison des objectifs de recouvrements et justifier les écarts; utiliser davantage le Comité de revue professionnelle, etc. • Améliorer l'application de la conformité des médecins avec la loi et les politiques ministérielles qu'effectue le ministère en établissant une politique en matière d'application et en mettant en œuvre des conséquences pour les médecins qui ne se conforment pas, comme ceux qui surfacturent, facturent en double pour des services liés aux blessures en milieu de travail et ceux qui ne préparent pas de facturation pro forma. • S'assurer que les factures présentées pour des services de radiologie respectent la loi et que les paiements pour ces services font l'objet des mêmes contrôles des paiements, de surveillance et de vérification que les autres paiements à l'acte. • Améliorer et automatiser le processus de recouvrement des paiements d'Assurance-maladie portant sur les factures de TSNB (Travail sécuritaire NB). 	Non mise en œuvre

Pièce 3.4 - Résumé de l'état des recommandations découlant des audits de performance de 2012 non mises en œuvre

Ministère / commission / organisme	Titre du chapitre	Année	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Ministère de la Santé	Assurance-maladie - Paiements aux médecins	2012	2	2	43	Comme le gouvernement le fait pour la rémunération des employés et les paiements aux fournisseurs, et pour améliorer la reddition de comptes, nous recommandons que le ministère présente dans des rapports destinés au public la rémunération totale de chaque médecin, peu importe la méthode de rémunération – paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation ou autres modes de rémunération.	Non mise en œuvre
Ministère de la Santé	Assurance-maladie - Paiements aux médecins	2012	2	2	44	Afin d'améliorer la reddition de comptes, nous recommandons que le ministère présente dans des rapports annuels destinés au public des données sommaires relatives à la rémunération des médecins, telles que les suivantes : total des paiements pour chaque méthode de rémunération (paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation, autres modes de rémunération), rémunération des médecins par échelle monétaire, rémunération des médecins par spécialité, etc.	Non mise en œuvre
Bureau du chef du service de l'information	La cybersanté - Approvisionnement et conflit d'intérêts	2012	2	3	85	<p>Nous recommandons que le Bureau du chef du service de l'information élabore une politique à l'échelle du gouvernement concernant l'approvisionnement, l'externalisation et la gestion des services d'experts-conseils en TI, et qu'il surveille son application. Cette politique devrait traiter et atténuer les risques concernant l'approvisionnement et les conflits d'intérêts des experts-conseils. Elle devrait aussi indiquer clairement les situations dans lesquelles le recours à des ressources en TI internes est plus approprié. Au minimum, la politique devrait exiger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que le rôle principal des experts-conseils en TI soit de fournir une expertise spécialisée au gouvernement, typiquement pour des projets de développement de systèmes; • que les tâches liées à l'exploitation et à l'entretien des systèmes de TI soient confiées à l'interne, tout en prévoyant un transfert de connaissances par des experts du secteur privé à court terme; • qu'un processus d'appels d'offres, conforme à toutes les dispositions législatives applicables, soit suivi pour le choix des experts-conseils; • que toute exemption du processus d'appels d'offres soit correctement autorisée et accordée pour des motifs commerciaux valables qui sont défendables auprès du public; • que l'expertise interne au gouvernement soit suffisante pour superviser et gérer le travail des experts-conseils avant le démarrage d'un projet; • que la possibilité d'un conflit d'intérêts réel ou perçu de la part des experts-conseils sous contrat soit atténuée, notamment en exigeant que les gestionnaires de projet et les membres des comités clés des projets proviennent exclusivement des ressources internes; • que les niveaux de rémunération provinciaux pour le personnel de TI ne constituent pas un obstacle à la capacité du gouvernement d'embaucher et de maintenir en poste de façon permanente les ressources internes en TI nécessaires. 	Non mise en œuvre

Pièce 3.4 - Résumé de l'état des recommandations découlant des audits de performance de 2012 non mises en œuvre (suite)

Ministère / commission / organisme	Titre du chapitre	Année	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux	Commissions de gestion des déchets solides	2012	2	4	65	Nous recommandons que toutes les commissions affichent sur leur site Web de l'information redditionnelle à jour, dont, au minimum : <ul style="list-style-type: none"> • les états financiers audités; • les rapports annuels; • les redevances de déversement en vigueur; • le nom des membres du conseil d'administration en indiquant le gouvernement local qu'ils représentent. 	Non mise en œuvre
		2012	2	4	100	Nous recommandons également que le Ministère élabore et mette en œuvre d'autres programmes de responsabilité élargie des producteurs pour réduire encore davantage le volume de déchets solides envoyé dans les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick.	Non mise en œuvre
		2012	2	4	122	Nous recommandons que le Ministère s'assure que des objectifs de réacheminement ambitieux soient fixés pour les commissions régionales. Le Ministère devrait aussi surveiller la performance des commissions et s'assurer qu'il soit fait rapport publiquement du degré de succès de chaque commission dans l'atteinte des objectifs de réacheminement. Une possibilité serait que les commissions affichent leurs résultats en matière de réacheminement sur leur site Web.	Non mise en œuvre
		2012	2	4	139	Nous recommandons que le Ministère s'assure que tous les lieux d'élimination des déchets de construction et de démolition de la province fassent l'objet d'une inspection sur place pour vérifier si ces sites acceptent uniquement les matériaux permis par leur certificat d'agrément d'exploitation et pour cerner toute autre préoccupation relative à l'environnement. La fréquence des inspections de chaque lieu d'élimination devrait être décidée en fonction de l'évaluation par le Ministère du risque de non-conformité qu'il présente.	Non mise en œuvre
		2012	2	4	145	Nous recommandons que le Ministère élabore et mette en œuvre, en accord avec les commissions individuelles, un plan prévoyant une participation continue du gouvernement dans l'éducation du public au sujet des questions reliées à la gestion des déchets solides. Cette participation devrait être axée sur des domaines qui sont d'intérêt provincial.	Non mise en œuvre

Pièce 3.4 - Résumé de l'état des recommandations découlant des audits de performance de 2012 non mises en œuvre (suite)

Ministère / commission / organisme	Titre du chapitre	Année	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	Entretien des immobilisations routières.	2012	2	5	126	Nous recommandons que le ministère mette au point la politique sur les revêtements routiers (une politique qui aidera à déterminer le revêtement le plus approprié et le plus économique en tenant compte de circonstances particulières (c.-à-d. pierres concassées bitumées ou asphalte)). Une fois que la politique sera achevée, nous recommandons que le ministère incorpore le processus de sélection du revêtement routier dans le modèle d'optimisation du Système de gestion des actifs.	Non mise en œuvre
		2012	2	5	130	Pour assurer la viabilité du réseau routier de la province au coût le plus économique possible, nous recommandons que le ministère tienne compte des coûts totaux du cycle de vie dans toutes les décisions concernant la construction de nouvelles routes. Nous recommandons également que le ministère obtienne des crédits budgétaires quand la décision est prise d'ajouter de nouvelles routes (comme les projets routiers menés sous forme de partenariat public-privé).	Non mise en œuvre
		2012	2	5	180	Nous recommandons que le rapport annuel du ministère décrive clairement l'état général du réseau routier par kilomètre dans chaque catégorie d'état que le ministère utilise (actuellement « très bon », « bon », « passable » et « mauvais »), dans le but de faire ressortir les conséquences à court, moyen et long terme de toute décision de ne pas suivre les recommandations sur les prévisions de financement du Système de gestion des actifs. Nous recommandons en outre que le ministère fasse rapport sur le niveau de la dette d'infrastructure attribuable au fait que l'entretien des immobilisations est reporté, afin de dresser un tableau complet de la situation du réseau routier et des risques pour sa sécurité et sa viabilité.	Non mise en œuvre

**Observations
générales sur la
mise en œuvre de
nos
recommandations**

3.100 Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous encourageons le Comité des comptes publics et le Comité des corporations de la Couronne à consulter le présent chapitre pour demander aux ministères et aux organismes de la Couronne de rendre des comptes sur la mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits de performance. La pièce 3.5 présente les progrès du gouvernement depuis 1999 en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations faisant suite à nos audits de performance.

Pièce 3.5 - Mise en œuvre des recommandations découlant des audits de performance

Année	Nombre de recommandations	Recommandations mises en œuvre à l'intérieur d'une période de		
		deux ans	trois ans	quatre ans
1999	99	35 %	42 %	42 %
2000	90	26 %	41 %	49 %
2001	187	53 %	64 %	72 %
2002	147	39 %	58 %	63 %
2003	124	31 %	36 %	42 %
2004	110	31 %	38 %	49 %
2005	89	27 %	38 %	49 %
2006	65	22 %	38 %	s. o.*
2007	47	19 %	s. o.*	45 %**
2008	48	s. o.*	60 %**	57 %****
2009	49	73 %**	73 %***	74 %****
2010	44	64 %***	70 %***	62 %****
2011	24	71 %***	79 %***	63 %****
2012	32	69 %***	81 %***	61 %****
2013	44	65 %***	61 %***	-
2014	17	71 %***	-	-

* s. o. car aucun suivi en 2010
 ** Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes avec confirmation par notre Bureau dans le cas du ministère de la Justice et de la Consommation
 *** Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes.
 **** Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes et examiné par notre bureau pour en vérifier l'exactitude.

Nous ne sommes pas satisfaits du taux de mise en œuvre de nos recommandations

3.101 Plus de 60 % des recommandations découlant des audits de performance ont été mises en œuvre au cours de chacune des dernières années, ce qui représente une amélioration par rapport aux pourcentages historiques de mise en œuvre. Nous ne sommes cependant pas satisfaits de ce taux de mise en œuvre.

3.102 Nous sommes déterminés à poursuivre notre travail avec les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne afin de formuler des recommandations sensées et pratiques dans tous nos rapports d'audit de performance. De plus, nous continuerons à nous servir de notre processus de suivi pour encourager les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne à mettre entièrement en œuvre, en temps opportun, autant de recommandations découlant de nos audits de performance que possible.

Annexe A

Résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans

Les paragraphes qui suivent résument les projets d'optimisation des ressources dont nous avons fait rapport dans des chapitres distincts de nos rapports annuels des dix dernières années, organisés par ministère ou organisme. L'année du rapport est indiquée entre parenthèses après la mention du sujet du projet. La liste contient le nom actuel du ministère ou de l'organisme, même si, dans certains cas, le projet a eu lieu avant la réorganisation du gouvernement.

Assemblée législative

Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif (2011)

Ce chapitre présente des observations, des constatations et des recommandations concernant les frais de bureau de circonscription des députés à l'égard des pouvoirs et de la gestion exercés à la fois par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative et les ministères. Il fait état des points positifs, ainsi que des questions qui ont besoin d'être améliorées pour assurer une gestion et une reddition de comptes appropriées.

Bureau du Conseil Exécutif

Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif (2011)

Ce chapitre présente des observations, des constatations et des recommandations concernant les frais de bureau de circonscription des députés à l'égard des pouvoirs et de la gestion exercés à la fois par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative et les ministères. Il fait état des points positifs, ainsi que des questions qui ont besoin d'être améliorées pour assurer une gestion et une reddition de comptes appropriées.

Ministère de l'Agriculture, Aquaculture et Pêches

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Ministère du Développement social

Foyers de soin (2016)

Ce chapitre fournit des renseignements sur l'état actuel des foyers de soins. Ce dernier examine la situation actuelle dans la province en ce qui concerne les foyers de soins et la capacité du système de répondre à la demande croissante de services.

Foyers d'accueil (2013)

Ce chapitre examine si le Ministère respecte ses normes écrites pour les familles d'accueil, et s'il rend compte de l'efficacité du programme des Services résidentiels pour enfants dans des rapports destinés au public.

Entente sur le logement social de la SCHL (2011)

Ce chapitre examine l'incidence financière future sur la province de la baisse de financement au titre de l'Entente sur le logement social de la SCHL. De plus, le chapitre évalue si le ministère gère et administre les programmes conformément aux quatre exigences principales de l'entente.

Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc. (2009)

Ce chapitre examine diverses questions sur le contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc. pour créer des places en foyer en soin.

Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance

L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone (2009)

Ce chapitre évalue l'orientation stratégique du ministère pour l'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone et évalue le processus suivi par le ministère pour administrer les examens provinciaux aux élèves du secteur anglophone.

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

L'immigration et le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (2010)

Ce chapitre examine si le Secrétariat de la croissance démographique a défini et documenté des mesures de planification importantes pour le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick. Il examine aussi si le Secrétariat a les processus et les contrôles nécessaires pour exécuter le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et si celui-ci aide le programme à atteindre son objectif, à savoir « augmenter les avantages économiques de l'immigration dans la province. » Enfin, il examine si le Secrétariat mesure le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et s'il en fait rapport.

Services d'alphabétisation pour adultes (2008)

Ce chapitre examine l'orientation stratégique et les mécanismes de contrôle du ministère ainsi que la mesure du rendement et les rapports relatifs au soutien de l'alphabétisation des adultes.

Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé (2007)

Ce chapitre examine si le ministère et la Société de la formation professionnelle du Nouveau-Brunswick s'acquittent de leur mandat de protéger efficacement les droits des étudiants en tant que consommateurs qui sont inscrits à un organisme privé de formation professionnelle au Nouveau-Brunswick.

Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

Commissions de gestion des déchets solides (2012)

Ce chapitre examine la gouvernance, la reddition des comptes et les pratiques financières des douze commissions provinciales de gestion des déchets solides. Le chapitre adresse également la participation de la province dans la réduction des impacts des déchets solides sur l'environnement.

Commissions d'épuration des eaux usées (2011)

Ce chapitre examine la gouvernance, la reddition des comptes et les pratiques financières des trois plus grandes commissions d'épuration des eaux usées soit : la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton, la Commission des égouts de Shédiac et banlieues et la Commission de contrôle de la pollution de la région de Fredericton. Le rapport traite de nos préoccupations envers les pratiques financières discutables, la gouvernance et la reddition des comptes du conseil de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton.

Le Fonds en fiducie pour l'Environnement (2009)

Ce chapitre détermine si l'objet du Fonds en fiducie pour l'Environnement (FFE) est clairement établi, et si le fonds évalue les progrès vers l'atteinte des buts et des objectifs et en fait rapport. Il détermine aussi si le fonds fonctionne tel qu'il le devrait en ce qui a trait aux subventions.

Études d'impact sur l'environnement (2008)

Ce chapitre examine si le ministère s'acquitte de ses rôles et responsabilités clés au titre du Règlement sur les études d'impact sur l'environnement (EIE) du Nouveau-Brunswick et des lignes directrices connexes du ministère en tenant compte des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités. Le chapitre détermine également les principaux risques qui découlent du processus provincial d'EIE et voit la mesure dans laquelle ces risques sont gérés.

Ministère des Finances

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Société des loteries de l'Atlantique (2016)

Ce volume examine si :

- les structures et processus en matière de gouvernance de la Société des loteries de l'Atlantique créent un cadre pour une gouvernance efficace et qui fonctionnent bien;
- la rémunération et les avantages sociaux des supérieurs et des employés de la Société des loteries de l'Atlantique sont gérés de façon appropriée;
- les frais de déplacement, d'accueil et du conseil d'administration sont gérés de façon transparente, ce qui favorise l'utilisation appropriée de l'argent des actionnaires;
- les contrats importants sont surveillés pour s'assurer que les services sont reçus et les paiements effectués conformément aux conditions des contrats;
- la Société des loteries de l'Atlantique évalue que l'efficacité des contrats importants contribue à atteindre ses objectifs et la valeur de l'entreprise ;
- la Société des loteries de l'Atlantique se procure les services requis d'une manière efficace et économique.

Recouvrement des créances (2013)

Ce chapitre fournit de l'information sur les politiques et les initiatives de la province en cours pour améliorer le recouvrement des montants dus à la province, de même que nos commentaires vis-à-vis ces politiques et initiatives.

Ministère de la Justice et de la Sécurité public

Services du curateur public (2016)

Ce chapitre examine si le curateur public protège et administre adéquatement les actifs détenus en fiducie pour les clients, si les processus du curateur public pour les prises de décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives et si le curateur public rend compte publiquement du rendement de ses services.

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Surintendant des caisses populaires (2008)

Ce chapitre examine si le surintendant des caisses populaires s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités relativement à la surveillance de la stabilité financière et de la solvabilité des caisses populaires et des *credit unions* en vue de protéger les déposants du Nouveau-Brunswick.

Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (2007)

Ce chapitre examine si la Société a des structures, des processus et des procédures adéquats en vigueur pour remplir son obligation de protéger les dépôts des membres des caisses populaires et des *credit unions* du Nouveau-Brunswick.

Ministère des Ressources naturelles

Sylviculture (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère s'acquitte de ses responsabilités pour améliorer la qualité et la quantité de l'approvisionnement futur en bois grâce à la sylviculture, et s'il obtient des services de sylviculture en tenant compte de l'économie et de l'efficacité.

Approvisionnement en bois des terres privées (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'approvisionnement en bois des terrains boisés privés, et si la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick exerce une surveillance appropriée des offices de commercialisation des produits forestiers.

Redevances sur le bois (2008)

Ce chapitre décrit les redevances sur le bois et les processus et obligations les entourant. Le chapitre examine également si le ministère se conforme aux exigences établies par la loi.

Fonds en fiducie pour la faune (2007)

Ce chapitre présente les résultats de l'audit d'un échantillon de subventions accordées par le fonds et de notre contrôle par sondages des recettes provenant des droits de conservation.

Ministère de la Santé

Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments (2016)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé surveille et impose la conformité avec la loi, les règlements et les politiques en place pour assurer la salubrité des viandes pour la consommation publique.

Foyers de soins (2016)

Ce chapitre fournit des renseignements sur l'état actuel des foyers de soins. Ce dernier examine la situation actuelle dans la province en ce qui concerne les foyers de soins et la capacité du système de répondre à la demande croissante de services.

Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé disposent d'un programme de prévention et de contrôle des infections visant à protéger la population contre les infections nosocomiales.

Assurance-maladie – paiements aux médecins (2012)

Ce chapitre examine si le ministère de la Santé maximise ses recouvrements de paiements d'Assurance-maladie erronés versés aux médecins, à travers la fonction de vérification des praticiens. Le chapitre souligne également les éléments inhabituels qui méritent une enquête plus approfondie par le ministère.

La cybersanté – Approvisionnement et conflit d'intérêts (2012)

Ce chapitre examine la politique d'approvisionnement gouvernementale pour l'achat de services reliés à l'initiative de cybersanté. Le chapitre détermine également s'il existe un conflit d'intérêt autour de l'utilisation d'experts-conseils.

Évaluation de programmes (2007)

Ce chapitre examine si des méthodes et des systèmes adéquats ont été établis pour évaluer régulièrement les programmes financés par le ministère de la Santé.

Ministère des Services gouvernementaux

L’approvisionnement en biens et services – Phase I (2013)

Ce chapitre examine si les pratiques en matière d’achats publics utilisées par le ministère sont conformes aux éléments clés du cadre de réglementation et aux pratiques exemplaires, et si le ministère fait rapport publiquement sur l’efficacité de la fonction d’approvisionnement.

Ministère des Transports et de l’Infrastructure

Ponts provinciaux (2013)

Ce chapitre examine si le ministère effectue l’inspection des ponts conformément aux normes professionnelles reconnues et s’il a utilisé les résultats des inspections pour définir les activités d’entretien des immobilisations et les autres mesures correctives nécessaires. Le chapitre examine aussi si le ministère maintient le niveau de service de son inventaire de ponts à l’aide d’une approche du moindre coût du cycle de vie à long terme, et s’il rend publiquement des comptes sur l’état des ponts provinciaux désignés et sur l’efficacité de ses activités d’inspection de ponts.

Approvisionnement en bitume prémélangé (2013)

Ce chapitre traite de notre projet prévu visant à déterminer si le ministère effectue ses achats dispensés de bitume prémélangé conformément aux principes d’économie et de transparence, et les raisons que nous avons choisies de reporter temporairement ce projet.

Entretien des immobilisations routières (2012)

Ce chapitre examine si les réparations aux immobilisations routières, telles qu’identifiées comme étant nécessaires par le ministère, sont effectuées en temps opportun.

Partenariat public-privé : École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord (2011)

Ce chapitre examine le processus par lequel il a été déterminé que le projet des deux écoles pouvait se prêter à un PPP et évalue l’analyse de rentabilisation sur laquelle s’est appuyée la décision du ministère de choisir le mode de réalisation PPP pour le projet des deux écoles.

Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc. (2009)

Ce chapitre examine diverses questions sur le contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc. pour créer des places en foyer en soin.

Ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture

Banque d’œuvres d’art (2010)

Notre objectif pour ce projet était de déterminer si toutes les œuvres d’art acquises pour la Banque d’œuvres d’art provinciale peuvent être recensées et sont protégées, entretenues et conservées de façon adéquate.

Projets à l'échelle du gouvernement

Bureau du chef du service de l'information

Interruption d'alimentation au centre de données (2014)

Ce chapitre examine les événements et circonstances entourant la panne du 9 juin 2014 au centre de données. Il fait rapport de constatations au sujet de l'impact sur les opérations du gouvernement ainsi que du niveau de préparation aux urgences des services informatiques. Il fournit des recommandations sur des améliorations à la planification de continuité des activités et de reprise après sinistre, ainsi que la définition des rôles et responsabilités des parties impliquées dans la prestation de services informatiques.

Examen des rapports annuels des ministères (2008)

Notre principal objectif pour ce projet était de déterminer la mesure dans laquelle les rapports annuels des ministères et les rapports sur le rendement produits par notre gouvernement pouvaient être améliorés en appliquant des principes modernes. Notre objectif secondaire était de déterminer les améliorations qui pourraient être recommandées pour la directive sur les rapports annuels de la province.

Projets reliés aux organismes de la Couronne

Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

Services du curateur public (2016)

Ce chapitre examine si le curateur public protège et administre adéquatement les actifs détenus en fiducie pour les clients, si les processus du curateur public pour les prises de décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives et si le curateur public rend compte publiquement du rendement de ses services.

Énergie NB

Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II (2014)

Ce chapitre évalue le caractère raisonnable des principaux éléments de coûts du projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.

Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase I (2013)

Ce chapitre décrit les éléments clés de la planification et de l'exécution de la remise à neuf de Point Lepreau par Énergie NB, et présente un sommaire des montants constitutifs du compte d'actif de 1,4 milliards de dollars et du report de 1,0 milliards de dollars se rapportant à la remise à neuf.

Opportunités NB

Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (2015)

Ce chapitre évalue si le gouvernement a exercé une diligence raisonnable dans l'octroi de l'aide financière au groupe de compagnies Atcon. Il détermine également si les organismes publics provinciaux coordonnent leur aide financière à l'industrie afin de limiter l'exposition au risque de la province. De plus, il détermine si le ministère a mis en œuvre les recommandations fournies dans le cadre des audits de performance antérieurs portant sur l'aide financière à l'industrie de même que si le ministère rend compte publiquement du rendement de l'aide financière qu'il accorde.

Aide financière à l'industrie (2010)

Ce chapitre évalue si le ministère a adopté des méthodes adéquates pour mesurer l'efficacité de l'aide financière que le ministère verse à l'industrie et en faire rapport.

La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (2009)

Ce chapitre évalue si les structures et les méthodes de gouvernance établies par le ministère pour la distribution des fonds d'innovation par l'entremise de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick assurent la reddition de comptes et la protection de l'intérêt public.

Services Nouveau-Brunswick

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Services Nouveau-Brunswick (anciennement l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick)

Interruption d'alimentation au centre de données (2014)

Ce chapitre examine les événements et circonstances entourant la panne du 9 juin 2014 au centre de données. Il fait rapport de constatations au sujet de l'impact sur les opérations du gouvernement ainsi que du niveau de préparation aux urgences des services informatiques. Il fournit des recommandations sur des améliorations à la planification de continuité des activités et de reprise après sinistre, ainsi que la définition des rôles et responsabilités des parties impliquées dans la prestation de services informatiques.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Magasins de franchise (2010)

Ce chapitre examine si la Société des alcools du Nouveau-Brunswick a des mécanismes de contrôle appropriés pour son programme de magasins de franchise.

Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Rendement des placements et analyse des coûts (2008)

Ce chapitre examine des indicateurs relatifs au rendement des placements de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, et offre une analyse des coûts de l'organisation.

Société des loteries de l'Atlantique (2016) **Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick**

Ce volume examine si :

- les structures et processus en matière de gouvernance de la Société des loteries de l'Atlantique créent un cadre pour une gouvernance efficace et qui fonctionnent bien;
- la rémunération et les avantages sociaux des supérieurs et des employés de la Société des loteries de l'Atlantique sont gérés de façon appropriée;
- les frais de déplacement, d'accueil et du conseil d'administration sont gérés de façon transparente, ce qui favorise l'utilisation appropriée de l'argent des actionnaires;
- les contrats importants sont surveillés pour s'assurer que les services sont reçus et les paiements effectués conformément aux conditions des contrats;
- la Société des loteries de l'Atlantique évalue que l'efficacité des contrats importants contribue à atteindre ses objectifs et la valeur de l'entreprise ;
- la Société des loteries de l'Atlantique se procure les services requis d'une manière efficace et économique.

Régies régionales de la santé – Réseaux de santé Horizon et Vitalité **Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux (2015)**

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé disposent d'un programme de prévention et de contrôle des infections visant à protéger la population contre les infections nosocomiales.

Annexe B

Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2012

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Assurance-maladie Paiements aux médecins	Santé	2012	2	2	42	<p>Nous recommandons que le ministère élabore un plan d'action, comprenant des étapes et des échéanciers précis, en vue de corriger les faiblesses que nous avons relevées dans notre travail. Le plan d'action devrait inclure, sans s'y limiter, ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la surveillance de la rémunération des médecins, y compris toutes les méthodes de rémunération (paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation), du total des paiements ainsi que du plafond et du « compte de groupe d'appel » pour les médecins salariés. • Améliorer la fonction de vérification par les mesures suivante : élargir l'étendue de la vérification pour englober tous les paiements d'Assurance-maladie; recourir à une stratégie de vérification axée sur les risques; s'assurer que l'unité de vérification possède les compétences et les informations nécessaires; rédiger des procédures pour l'autorisation, le traitement, l'enregistrement des reprises et des remboursements de recouvrements; présenter dans des rapports destinés au public la performance réelle de son unité de vérification en comparaison des objectifs de recouvrements et justifier les écarts; utiliser davantage le Comité de revue professionnelle, etc. 	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Assurance-maladie Paiements aux médecins	Santé	2012	2	2	42	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'application de la conformité des médecins avec la loi et les politiques ministérielles qu'effectue le ministère en établissant une politique en matière d'application et en mettant en oeuvre des conséquences pour les médecins qui ne se conforment pas, comme ceux qui surfacturent, facturent en double pour des services liés aux blessures en milieu de travail et ceux qui ne préparent pas de facturation pro-forma. S'assurer que les factures présentées pour des services de radiologie respectent la loi et que les paiements pour ces services font l'objet des mêmes contrôles des paiements, de surveillance et de vérification que les autres paiements à l'acte. Améliorer et automatiser le processus de recouvrement des paiements d'Assurance-maladie portant sur les factures de Travail sécuritaire NB. 	Non mise en oeuvre
Assurance-maladie Paiements aux médecins	Santé	2012	2	2	43	Comme le gouvernement le fait pour la rémunération des employés et les paiements aux fournisseurs, et pour améliorer la reddition de comptes, nous recommandons que le ministère présente dans des rapports destinés au public la rémunération totale de chaque médecin, peu importe la méthode de rémunération – paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation ou autres modes de rémunération.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Assurance-maladie Paiements aux médecins	Santé	2012	2	2	44	Afin d'améliorer la reddition de comptes, nous recommandons que le ministère présente dans des rapports annuels destinés au public des données sommaires relatives à la rémunération des médecins, telles que les suivantes: total des paiements pour chaque méthode de rémunération (paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation, autres modes de rémunération), rémunération des médecins par échelle monétaire, rémunération des médecins par spécialité, etc.	Non mise en oeuvre
La cybersanté– Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	50	<p>Les constatations du rapport du Bureau du contrôleur concordent avec les nôtres. Les recommandations portant sur le processus d'approvisionnement dans le rapport du Bureau du contrôleur s'appliquent tout aussi bien à nos constatations. Le Bureau du contrôleur a formulé, notamment, les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • [Traduction.] Les gestionnaires de contrats doivent s'assurer que les exigences de la <i>Loi sur les achats publics</i> sont respectées. Les exemptions accordées par le Ministre doivent être justifiées par écrit, en particulier lorsque des raisons de compétences particulières ou de source d'approvisionnement unique sont invoquées. • Un bon de commande doit être préparé avant que toute somme soit versée, et la valeur du bon de commande ne doit pas être dépassée. 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La cybersanté– Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	50	<ul style="list-style-type: none"> • Un énoncé des travaux signé doit toujours être obtenu avant le début des travaux. • Lorsqu'un contrat est négocié et signé avec un fournisseur, seul le contrat rédigé par le gouvernement du Nouveau- Brunswick doit être utilisé. Les contrats dressés par les fournisseurs ne doivent pas être utilisés. 	Mise en oeuvre
La cybersanté– Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	51	<p>Outre les recommandations formulées par le Bureau du contrôleur, nous recommandons que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour éviter l'apport de modifications fréquentes aux contrats, le ministère de la Santé planifie et définit adéquatement l'étendue, les produits livrables, les échéanciers et les coûts de chaque contrat de TI et produise tous les documents exigés avant de signer le contrat ou d'autoriser le démarrage des travaux; • dans l'éventualité où des modifications sont requises à un contrat, le ministère de la Santé prépare les demandes de modifications et autorise les modifications aux contrats originaux de façon appropriée. 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La cybersanté– Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	69	<p>De façon générale, les constatations du rapport du Bureau du contrôleur concordent avec les nôtres. Les recommandations du Bureau du contrôleur portant sur les conflits d'intérêts s'appliquent tout aussi bien à nos constatations. Le Bureau du contrôleur a fait notamment les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • [Traduction.] Les employés et les entrepreneurs devraient avoir à confirmer chaque année qu'ils ont lu et compris la directive AD-2915 (Conflit d'intérêts). Cette attestation pourrait être intégrée à l'examen du rendement annuel des employés. Comme le précise la directive AD-2915, l'employé doit aviser le cadre supérieur principal de toute situation de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve. Une documentation à l'appui devrait être versée au dossier. 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La cybersanté – Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	69	<ul style="list-style-type: none"> • Les gestionnaires et les directeurs devraient se familiariser avec la signification et la définition de ce qu'est un « conflit d'intérêts apparent ». Le document publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur la question pourrait être une lecture utile. • Les entrepreneurs ne devraient pas occuper des postes de gestion au Ministère. Lorsque la situation est inévitable, des limites très strictes doivent être placées sur l'information financière à laquelle l'entrepreneur peut avoir accès, en particulier l'information sur ses concurrents. • Un entrepreneur qui siège au comité directeur d'un projet ne devrait pas participer aux discussions entourant les contrats et l'externalisation des travaux exigés par le projet. • Les entrepreneurs devraient être tenus de dévoiler les relations d'affaires qu'ils entretiennent avec d'autres entrepreneurs qui travaillent pour le Ministère si ces relations sont un partenariat ou une coentreprise. • Si un gestionnaire de projet ou un membre du comité directeur est un entrepreneur et aussi un partenaire ou un associé dans une entreprise d'experts-conseils, alors le Ministère ne devrait pas engager d'autres entrepreneurs de la même entreprise pour le projet. 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La cybersanté– Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	70	Nous recommandons que le ministère de la Santé élabore et mis en oeuvre un plan visant à éliminer le recours aux experts-conseils en tant que gestionnaires de projet. Le Ministère devrait aussi interdire aux experts-conseils de siéger aux comités d'évaluation des demandes de propositions ou des comités directeurs de projet.	Mise en oeuvre
La cybersanté– Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	81	Nous recommandons que le ministère de la Santé élabore et met en œuvre un plan visant à confier à l'interne toutes les fonctions d'exploitation et d'entretien des systèmes TI au cours des deux prochaines années.	Mise en oeuvre
La cybersanté– Approvisionnement et conflit d'intérêts	Bureau du chef du service de l'information	2012	2	3	85	Nous recommandons que le Bureau du chef du service de l'information élabore une politique à l'échelle du gouvernement concernant l'approvisionnement, l'externalisation et la gestion des services d'experts-conseils en TI, et qu'il surveille son application. Cette politique devrait traiter et atténuer les risques concernant l'approvisionnement et les conflits d'intérêts des experts-conseils. Elle devrait aussi indiquer clairement les situations dans lesquelles le recours à des ressources en TI internes est plus approprié. Au minimum, la politique devrait exiger :	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La cybersanté– Approvisionnement et conflit d'intérêts	Bureau du chef du service de l'information	2012	2	3	85	<ul style="list-style-type: none"> • que le rôle principal des experts-conseils en TI soit de fournir une expertise spécialisée au gouvernement, typiquement pour des projets de développement de systèmes; • que les tâches reliées à l'exploitation et à l'entretien des systèmes de TI soient confiées à l'interne, tout en prévoyant un transfert de connaissances par des experts du secteur privé à court terme; • qu'un processus d'appels d'offres, conforme à toutes les dispositions législatives applicables, soit suivi pour le choix des experts-conseils; • que toute exemption du processus d'appels d'offres soit correctement autorisée et accordée pour des motifs commerciaux valables qui sont défendables auprès du public; • que l'expertise interne au gouvernement soit suffisante pour superviser et gérer le travail des experts-conseils avant le démarrage d'un projet; • que la possibilité d'un conflit d'intérêts réel ou perçu de la part des experts-conseils sous contrat soit atténuée, notamment en exigeant que les gestionnaires de projet et les membres des comités clés des projets proviennent exclusivement des ressources internes; • que les niveaux de rémunération provinciaux pour le personnel de TI ne constituent pas un obstacle à la capacité du gouvernement d'embaucher et de maintenir en poste de façon permanente les ressources internes en TI nécessaires. 	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	49	Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux établisse un mécanisme de résolution des différends dans le règlement sur les commissions de gestion des matières usées solides qui est prévu en vertu de la <i>Loi sur la prestation de services régionaux</i> au cas où un conseil d'une commission n'arrive pas à obtenir la majorité des deux tiers des voix nécessaire pour approuver un budget annuel, contracter des emprunts ou élire des membres de l'exécutif.	Mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	51	Nous recommandons que la province s'assure, par l'entremise du ministre de l'Environnement et Gouvernement locaux, que les futures nominations de représentants de district de services locaux aux conseils d'administration des nouvelles commissions de services régionaux soient faites dans les trois mois suivant la vacance.	Mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	58	Nous recommandons que chaque commission de services régionaux adopte les pratiques de bonne gouvernance suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • établir par écrit les rôles et les responsabilités du conseil d'administration, des administrateurs et des membres de l'exécutif; • établir par écrit et approuver le mandat de chacun des comités du conseil; • donner des séances d'orientation à tous les nouveaux membres du conseil; • établir par écrit un code de conduite pour le conseil d'administration, la direction et le personnel; • mettre sur pied un comité de gouvernance du conseil pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de bonne gouvernance. 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	65	<p>Nous recommandons que toutes les commissions affichent sur leur site Web de l'information redditionnelle à jour, dont, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les états financiers audités; • les rapports annuels; • les redevances de déversement en vigueur; • le nom des membres du conseil d'administration en indiquant le gouvernement local qu'ils représentent. 	Non mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	79	<p>Nous recommandons que les commissions qui négocieront de futures ententes sur le transfert des déchets solides tiennent compte des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • voir quels sont les frais directs et les frais administratifs que les commissions ayant un site d'enfouissement engageant pour fournir le service aux commissions ayant des postes de transfert; • voir comment répartir ces coûts le plus équitablement possible dans l'établissement des redevances de déversement du site d'enfouissement en vertu de l'entente. 	s.o.
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	80	<p>Nous recommandons que les commissions ayant des postes de transfert explorent les économies de coûts possibles en expédiant leurs déchets solides à d'autres sites d'enfouissement dans la province avant de renouveler leur entente de transfert actuelle.</p>	Mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	99	<p>Nous recommandons que le Ministère achève les ajouts au Règlement sur les matières désignées pour couvrir l'huile, le glycol et les déchets électroniques et qu'il demande au gouvernement d'approuver ces ajouts.</p>	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	100	Nous recommandons également que le Ministère élabore et mette en oeuvre d'autres programmes de responsabilité élargie des producteurs pour réduire encore davantage le volume de déchets solides envoyé dans les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick.	Non mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	122	Nous recommandons que le Ministère s'assure que des objectifs de réacheminement ambitieux soient fixés pour les commissions régionales. Le Ministère devrait aussi surveiller la performance des commissions et s'assurer qu'il soit fait rapport publiquement du degré de succès de chaque commission dans l'atteinte des objectifs de réacheminement. Une possibilité serait que les commissions affichent leurs résultats en matière de réacheminement sur leur site Web.	Non mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	123	Nous recommandons également que le Ministère appuie les commissions régionales de gestion des déchets solides dans la prestation de programmes améliorés de réacheminement pour les aider à atteindre leurs objectifs de réacheminement.	Mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	135	Étant donné l'importance des risques environnementaux et des coûts associés au dépôt illégal de déchets, nous recommandons que le Ministère développe une approche uniforme de conformité et d'exécution afin de mieux gérer le dépôt illégal dans la province.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	139	Nous recommandons que le Ministère s'assure que tous les lieux d'élimination des déchets de construction et de démolition de la province fassent l'objet d'une inspection sur place pour vérifier si ces sites acceptent uniquement les matériaux permis par leur certificat d'agrément d'exploitation et pour cerner toute autre préoccupation relative à l'environnement. La fréquence des inspections de chaque lieu d'élimination devrait être décidée en fonction de l'évaluation par le Ministère du risque de non-conformité qu'il présente.	Non mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	145	Nous recommandons que le Ministère élabore et mette en œuvre, en accord avec les commissions individuelles, un plan prévoyant une participation continue du gouvernement dans l'éducation du public au sujet des questions reliées à la gestion des déchets solides. Cette participation devrait être axée sur des domaines qui sont d'intérêt provincial.	Non mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	78	Nous recommandons, afin d'optimiser les décisions et de réduire les coûts à long terme de la gestion des actifs, que le ministère procède, par ordre de priorité, à l'ajout de toutes les catégories d'actifs importants qui ne sont actuellement pas modélisés dans le système et qu'il adopte un calendrier en vue de leur inclusion.	Mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	83	Nous recommandons que le ministère fasse rapport sur les routes qui sont en très mauvais état et qu'il établisse des cibles d'optimisation propres à cette catégorie de routes dans le Système de gestion des actifs.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	89	Nous recommandons que le ministère améliore encore plus le Système de gestion des actifs afin d'intégrer les facteurs qui ne sont pas reliés à l'état des routes, comme les débits de circulation, les indicateurs de sécurité et les préoccupations d'ordre environnemental, qui ont une incidence importante dans la sélection des projets.	Mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	114	Nous recommandons que le ministère établisse des directives pour encadrer les projets sélectionnés sans l'aide du Système de gestion des actifs et pour documenter la justification et les avantages de ces projets par rapport aux critères d'optimisation du Système de gestion des actifs.	Mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	115	Nous recommandons que le ministère communique, dans son rapport annuel, les conséquences que comportent la sélection et la réalisation de projets qui ne répondent pas aux critères d'optimisation du Système de gestion des actifs.	Mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	118	Nous recommandons que le ministère offre une formation suffisante afin que des employés supplémentaires aient les compétences nécessaires pour utiliser le Système de gestion des actifs. Cette formation devrait comprendre notamment, mais non exclusivement, une connaissance des règles du processus d'optimisation.	Mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	126	Nous recommandons que le ministère mette au point la politique sur les revêtements routiers (une politique qui aidera à déterminer le revêtement le plus approprié et le plus économique en tenant compte de circonstances particulières (c.-à-d. pierres concassées bitumées ou asphalte)). Une fois que la politique sera achevée, nous recommandons que le ministère incorpore le processus de sélection du revêtement routier dans le modèle d'optimisation du Système de gestion des actifs.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	130	Pour assurer la viabilité du réseau routier de la province au coût le plus économique possible, nous recommandons que le ministère tienne compte des coûts totaux du cycle de vie dans toutes les décisions concernant la construction de nouvelles routes. Nous recommandons également que le ministère obtienne des crédits budgétaires quand la décision est prise d'ajouter de nouvelles routes (comme les projets routiers menés sous forme de partenariat public-privé).	Non mise en œuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	179	Nous recommandons que le ministère mette au point des mesures efficaces du rendement à l'égard de ses buts et objectifs établis, y compris des cibles précises et pertinentes par rapport auxquelles le rendement peut être mesuré.	Mise en œuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	180	Nous recommandons que le rapport annuel du ministère décrive clairement l'état général du réseau routier par kilomètre dans chaque catégorie d'état que le ministère utilise (actuellement très bon, bon, passable et mauvais), dans le but de faire ressortir les conséquences à court, moyen et long terme de toute décision de ne pas suivre les recommandations sur les prévisions de financement du Système de gestion des actifs. Nous recommandons en outre que le ministère fasse rapport sur le niveau de la dette d'infrastructure attribuable au fait que l'entretien des immobilisations est reporté, afin de dresser un tableau complet de la situation du réseau routier et des risques pour sa sécurité et sa viabilité.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Plan à long terme pour la viabilité de l'infrastructure	Transports et Infrastructure	2013	2	1	1	<p>Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure élabore et mette en œuvre un plan détaillé à long terme pour l'infrastructure afin d'assurer la viabilité et la sécurité des routes, des hôpitaux, des écoles, des ponts et d'autres infrastructures provinciales essentielles, tout en tenant compte des défis financiers auxquels la province fait face.</p> <p>Il est essentiel que le plan contienne les éléments ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. rationaliser les actifs (c.-à-d. les actifs considérés comme non essentiels sont mis hors service et cédés de manière appropriée); 2. appliquer une démarche budgétaire à long terme qui prévoit des sommes pour l'entretien en fonction du cycle de vie; 3. assurer une source protégée de financement au niveau de base qui est jugé nécessaire pour correctement entretenir les actifs en service; 4. avoir un horizon de planification de 20 ans; 5. établir un processus en vertu duquel les nouvelles immobilisations sont construites uniquement si une analyse de rentabilité en démontre le besoin et prévoit notamment la réinjection des économies découlant des actifs rationalisés dans les coûts d'entretien de la nouvelle immobilisation en fonction du cycle de vie; 6. appliquer la stratégie et le système de gestion des actifs du Ministère à tous les actifs essentiels, ce qui favoriserait une approche axée sur l'établissement des priorités en fonction du cycle de vie au moindre coût pour tous les actifs essentiels; 	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Plan à long terme pour la viabilité de l'infrastructure	Transports et Infrastructure	2013	2	1	1	7. publier annuellement un rapport de rendement public qui présente notamment l'état réel des actifs essentiels comparativement aux cibles préétablies, et expliquer les raisons de tout écart significatif; 8. mettre en place un processus ou un mécanisme pour faire en sorte que le Ministère fasse preuve de discipline financière à long terme (comme des modifications législatives, du financement prévu dans la loi ou des ententes contractuelles).	Non mise en œuvre
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	57	Nous recommandons que le ministère du Développement social établisse des normes de contrat pour les familles d'accueil.	Non mise en œuvre
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	58	Nous recommandons que le ministère du Développement social modifie ses normes afin de fournir une orientation complète et cohérente en matière d'approbation et de surveillance des foyers (d'accueil) provisoires.	Mise en œuvre
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	72	Nous recommandons que le ministère du Développement social respecte ses normes écrites pour les foyers d'accueil afin d'offrir un milieu sûr et sécuritaire pour les enfants qui doivent être séparés de leur famille.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	86	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social mette en oeuvre des procédures régulières de surveillance autant pour les bureaux régionaux que pour le bureau central afin d'assurer le respect de ses normes. Les procédures pourraient inclure, sans nécessairement s'y limiter, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un examen périodique d'un échantillon de dossiers pour vérifier le respect des normes; • un examen régulier des « dates d'approbation expirées » inscrites dans le système d'information électronique, accompagné d'un suivi pour s'assurer que la revue annuelle de la famille d'accueil est terminée à temps. 	Mise en œuvre
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	107	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore une stratégie à long terme pour s'assurer qu'il y ait des foyers d'accueil suffisants et appropriés qui sont disponibles pour répondre aux besoins régionaux et aider à atteindre [Traduction] « L'objectif principal du programme des services résidentiels pour enfants... d'assurer des services résidentiels uniformes et de haute qualité pour les enfants qui sont pris en charge par le ministre de manière provisoire ou permanente. »</p>	Mise en œuvre
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	122	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social étudie tous les taux et le financement liés aux foyers d'accueil et qu'il propose au gouvernement, le cas échéant, d'éliminer tout facteur dissuasif à l'égard des parents de famille d'accueil actuels ou potentiels. Cette étude devrait être achevée dans les douze mois suivant la publication de notre rapport.</p>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	123	Nous recommandons que le ministère du Développement social révise les taux et le financement liés aux foyers d'accueil sur une base régulière et continue.	Mise en œuvre
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	124	Nous recommandons que le ministère du Développement social prenne des mesures pour faire connaître davantage les frais pouvant être remboursés aux familles d'accueil.	Non mise en œuvre
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	125	Nous recommandons que le ministère du Développement social soit cohérent dans les montants remboursés aux familles d'accueil.	Mise en œuvre
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	129	Nous recommandons que le ministère du Développement social rapproche son information sur les familles d'accueil (statistiques, données, noms) et celles de chacune des régions sur une base régulière afin de s'assurer que l'information utilisée par le bureau central aux fins de la planification du programme est complète et exacte.	Mise en œuvre
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	134	Nous recommandons que le ministère du Développement social rende compte de l'efficacité du programme des Services résidentiels pour enfants dans des rapports destinés au public. Cette information sur le rendement devrait être incluse dans le rapport annuel du Ministère et sur son site Web.	Mise en œuvre
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	46	Nous recommandons que le Ministère documente ses processus d'inspection des ponts en un seul manuel exhaustif.	Non mise en œuvre
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	47	Nous recommandons que le personnel du Ministère ait facilement accès à la version la plus récente et la plus complète de tout manuel ou de toute documentation dont fait mention le processus d'inspection.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	62	Nous recommandons que le Ministère suive les lignes directrices du Manuel d'inspection des structures de l'Ontario pour signaler la détérioration des composants d'un pont et consigner des informations quantitatives telles que la largeur et l'étendue des fissures dans les rapports d'inspection. L'enregistrement de l'ampleur réelle des défauts conduit à une meilleure estimation des besoins de remise en état.	Non mise en œuvre
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	63	Nous recommandons que le Ministère inclue les dates d'achèvement proposées dans la section sur les recommandations d'entretien des rapports d'inspection. Ceci fournira des informations détaillées additionnelles à l'usage des hauts fonctionnaires du gouvernement et des membres de l'Assemblée législative, pour l'analyse des données de l'inventaire et la préparation de rapports sur le rendement.	Mise en œuvre
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	69	Nous recommandons que le Ministère ajoute un indice de gravité comme composante de son processus d'évaluation des matériaux similaire à celui du Manuel d'inspection des structures de l'Ontario. Une échelle de notation normalisée devrait être utilisée.	Non mise en œuvre
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	75	Nous recommandons au Ministère de normaliser l'utilisation des codes de priorité dans le processus de présentation des rapports d'inspection.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	79	<p>Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre et documente une procédure officielle de contrôle et d'assurance de la qualité pour l'inspection et la présentation de rapports. Dans un même temps, le Ministère devrait officialiser la supervision de l'équipe d'inspection par un ingénieur de structures. Cela pourrait inclure, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un examen documenté par un ingénieur d'un échantillon aléatoire de rapports d'inspection des ponts complétés ainsi que des fichiers de photos; • une observation directe; • un réexamen ou une inspection sur le terrain. 	Mise en œuvre
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	88	Nous recommandons que le Ministère établisse des lignes directrices pour la sélection des projets de réparation et de remplacement des ponts, et qu'il documente les raisons pour lesquelles les projets sont sélectionnés.	Non mise en œuvre
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	104	Nous recommandons que le Ministère définisse clairement le moindre coût du cycle de vie pour un pont et adopte cette approche pour établir la priorité de tous les travaux d'immobilisation sur les ponts, comme l'indique le Plan de gestion des actifs du Ministère pour les ponts et les ponceaux.	Non mise en œuvre
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	115	Nous recommandons que le Ministère rende public, annuellement, l'indice de l'état des ponts pour tous les ponts provinciaux désignés.	Mise en œuvre
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	116	Nous recommandons que le Ministère établisse des objectifs mesurables relatifs à l'état des ponts provinciaux. Ces objectifs pourraient inclure l'établissement d'un indice cible sur l'état des ponts.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	124	Nous recommandons que le Ministère fixe des objectifs pour son programme d'inspection des ponts et rende publics ces objectifs dans son rapport annuel, ainsi que les résultats réels et les raisons expliquant les écarts.	Mise en œuvre
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	136	Le Ministère devrait élaborer et mettre en œuvre un plan à long terme afin de faire face aux manques à gagner de financement actuels et prévus dans le futur dans les programmes ordinaires et d'immobilisations pour l'entretien des ponts. Ce plan devrait être communiqué annuellement au cours du processus du budget d'immobilisations afin d'informer adéquatement les hauts fonctionnaires et les ministres du Cabinet.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	58	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] s'assure que le Règlement, les directives et les pratiques du gouvernement provincial concordent à l'interne et qu'ils concordent avec les accords commerciaux signés par le gouvernement provincial.	Mise en œuvre
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	71	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] exige que les ministères clients utilisent le système RPANB ou qu'il mette en œuvre un mécanisme permettant de saisir avec exactitude l'information sur l'utilisation des contrats d'approvisionnement et les modifications aux bons de commande.	Mise en œuvre
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	72	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] établisse un plan pour effectuer des examens périodiques des contrats importants afin de s'assurer que les entités gouvernementales obtiennent tous les avantages prévus au contrat, dont des réductions de prix, et que les fournisseurs respectent leurs obligations contractuelles.	Mise en œuvre
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	79	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] modernise et mette à jour la politique d'approvisionnement et le cadre de procédures utilisés par le gouvernement afin d'y inclure l'établissement d'une directive définissant les rôles et les responsabilités des entités qui participent à des fonctions d'approvisionnement critiques, en particulier entre le MSG à titre d'organisme central et les ministères clients.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	85	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] élabore une directive sur l'approbation des exemptions qui assure un équilibre entre le risque et la valeur de l'approvisionnement d'une part et les considérations liées aux délais d'autre part afin de mieux satisfaire les besoins du ministère client et les exigences du MSG en matière d'approbation.	Mise en oeuvre
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	118	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux]: <ul style="list-style-type: none"> • mette au point des critères efficaces qui permettent de déterminer quand les marchés importants devraient être visés par la <i>Loi sur les achats publics</i>, qu'il respecte les critères et qu'il établisse des procédures pour faire en sorte que la décision soit appuyée et documentée; • mette au point un processus d'examen efficace pour s'assurer qu'une seule et même personne ne puisse pas effectuer l'évaluation d'un projet d'approvisionnement et attribuer un bon de commande; • exige la conformité aux pratiques d'approvisionnement et s'assure qu'une documentation adéquate est versée au dossier pour prouver la conformité à la loi, aux règlements et aux directives. 	Mise en oeuvre
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	129	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] s'assure que tous les renseignements exigés soient inclus dans la demande d'exemption de façon que suffisamment d'information soit fournie pour justifier son approbation.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	163	<p>Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] crée des directives en matière de pratiques exemplaires et des lignes directrices visant les procédures pour, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rehausser le rôle du spécialiste des achats pour inclure sa participation à des fonctions critiques comme assister aux visites obligatoires d'installations et siéger aux comités d'évaluation des demandes de propositions (DP); • améliorer les pratiques en matière de gestion des documents pour assurer l'uniformité et l'intégralité de la documentation et une justification adéquate des décisions prises pour les séances de compte rendu des fournisseurs, les contrats finals et les évaluations de soumissions en réponse à une DP, de façon à remédier à des problèmes comme : <ul style="list-style-type: none"> • des documents d'évaluation manquants ou incomplets; • des situations de conflits d'intérêts potentiels; et • rehausser les processus d'amélioration continue pour améliorer la planification prospective en intégrant des pratiques comme solliciter la rétroaction des fournisseurs et des ministères clients, préparer des résumés approvisionnement et des rapports de rendement des fournisseurs, et faire des examens périodiques de dossiers. 	Non mise en oeuvre
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	171	<p>Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] fasse rapport publiquement sur les buts et objectifs, les cibles de rendement et les résultats réels obtenus par l'unité opérationnelle de l'approvisionnement stratégique et qu'il explique les écarts entre les résultats réels et les cibles, le cas échéant.</p>	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	49	Nous recommandons que les ministères déterminent les comptes qui risquent de devenir prescrits par la loi et mettent en œuvre des procédures de recouvrement afin d'optimiser les recouvrements avant l'expiration de la disposition de statu quo en mai 2016.	Non mise en oeuvre
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	61	Nous recommandons que les ministères s'échangent les coordonnées des débiteurs lorsque la loi le permet (par exemple, la <i>Loi sur la sécurité du revenu familial</i> ou la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i>) aux fins du recouvrement de créances.	Non mise en oeuvre
Recouvrement des créances	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2013	2	5	77	Étant donné la croissance rapide récente du portefeuille des prêts aux étudiants retournés au gouvernement et les ressources limitées du groupe de gestion du portefeuille de la dette, nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail continue d'élaborer, de concert avec l'unité centrale des recouvrements, une stratégie de recouvrement pour le portefeuille des prêts retournés au gouvernement incluant l'établissement d'objectifs de recouvrement et une surveillance active de ces objectifs.	Non mise en oeuvre
Recouvrement des créances	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2013	2	5	81	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail inscrive les paiements en trop versés au titre de programmes d'emploi auprès du Programme de compensation de dettes par remboursement de l'Agence du revenu du Canada.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Recouvrement des créances	Développement économique (Opportunités NB)	2013	2	5	88	Pour améliorer le recouvrement des prêts détenus par les entreprises, nous recommandons que de l'expertise indépendante dans le recouvrement des comptes d'entreprises soit engagée pour fournir une aide soit au ministère du Développement économique, soit à l'unité centrale des recouvrements. La mission de l'expertise devrait inclure l'élaboration d'un plan d'action visant à remédier au taux historiquement élevé de non-remboursement des prêts accordés aux entreprises au titre du développement économique.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Recouvrement des créances	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2013	2	5	99	Nous recommandons qu'un processus de rapprochement soit établi pour identifier les employés de la province qui ont un compte en souffrance pour des services vétérinaires ou toute autre créance en défaut de paiement. Des ententes de paiement ou des mesures de compensation sur le salaire devraient être prises. À l'avenir, les ministères devraient attribuer un « identifiant unique » aux individus afin de faciliter le recouvrement (par la concordance des identifiants) si une créance est en défaut de paiement.	Non mise en oeuvre
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	105	Nous recommandons que le ministère des Finances achève son travail visant à inscrire de façon systématique les comptes d'impôt foncier en souffrance au Programme de compensation de dettes par remboursement de l'Agence du revenu du Canada.	Mise en oeuvre
Recouvrement des créances	Éducation et du Développement de la petite enfance	2013	2	5	124	Étant donné que les ententes d'amélioration actuelles quinquennales conclues avec des Premières Nations expirent en 2013, nous recommandons que le Secrétariat des affaires autochtones et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance établissent des modalités de paiement pour tous les arriérés dus avant que de nouvelles ententes d'amélioration soient signées. Le réinvestissement de fonds provinciaux (en vertu des nouvelles ententes) ne devrait pas avoir lieu avant que les modalités de paiement soient négociées.	Mise en oeuvre
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	129	Nous recommandons que le ministère des Finances établisse des lignes directrices en matière de recouvrement qui assurent le traitement équitable des débiteurs.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase I	Énergie NB	2013	2	6	29	<p>À partir de nos observations sur le processus de prise de décision entourant la remise à neuf de la Centrale de Point Lepreau, nous recommandons ce qui suit pour tous les grands projets d'immobilisations qu'Énergie NB entreprendra à l'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le processus de prise de décision soit clairement documenté, y compris l'identification des rôles et des responsabilités de chaque acteur clé (c-à-d: Énergie NB, la province, entrepreneurs externes, organismes de réglementation, comme la Commission de l'énergie et des services publics, etc.), avant que des dépenses importantes ne soient engagées; • un calendrier de prise de décision soit élaboré et ait reçu l'approbation des acteurs clés; • toutes les solutions viables soient repérées et fassent l'objet d'une analyse, aussitôt que possible dans le processus; • les dépenses engagées avant la prise de décision soient limitées à ce qui est nécessaire afin d'évaluer et atténuer adéquatement les risques liés aux options considérées avant de choisir l'option préférée; • les services d'un expert externe et indépendant soient retenus pour orienter le processus de sélection de la meilleure solution; repérer et élaborer des stratégies d'atténuation de tous les risques importants; repérer les soumissionnaires préférés; et s'assurer d'obtenir le meilleur résultat possible pour les clients provinciaux; • le processus soit transparent et le public soit informé des critères à être utilisés aux fins de prise de décision, de l'avancement du processus de prise de décision et des principaux motifs appuyant la solution préférée. 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	51	Nous recommandons à Énergie NB d'avoir recours au processus des offres concurrentielles pour tous les services d'ingénierie importants, même si la loi ne l'exige pas.	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	60	Nous recommandons à Énergie NB de recourir aux formats normalisés de l'industrie pour tous les contrats externes. La Fédération internationale des ingénieurs-conseils offre des modèles de contrat normalisés qui pourraient être employés.	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	61	Nous recommandons à Énergie NB d'adopter une approche uniforme quant à la réalisation d'évaluations postérieures aux contrats et de consigner tout point à améliorer.	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	77	Nous recommandons à Énergie NB : <ul style="list-style-type: none"> • de conclure les contrats directement avec les fournisseurs des composantes ou de l'équipement majeurs; • d'exiger que les entrepreneurs et les sous-traitants démontrent qu'ils ont en place des procédures de sécurité et d'atténuation des risques adaptées à la situation; • d'inclure dans les contrats des dispositions prévoyant une protection suffisante au chapitre de la responsabilité, suivant l'évaluation des risques d'Énergie NB; • d'augmenter la surveillance du transport de l'équipement majeur avec l'entrepreneur et le fournisseur du transport. 	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	82	Pour les futurs contrats de construction d'immeubles, nous recommandons à Énergie NB de faire preuve d'une diligence raisonnable et de se préparer en conséquence en réalisant les travaux préparatoires nécessaires avant d'amorcer le processus d'approvisionnement afin d'éviter les dépassements de coûts.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	95	Nous recommandons à Énergie NB de tenir un examen annuel de tous les contrats en temps et matériel importants en cours. Un tel examen permettrait d'évaluer le taux de réussite du fournisseur pendant la dernière année en fonction de critères établis, tels que l'atteinte des résultats et l'optimisation des ressources. Dans le cadre d'un examen annuel, Énergie NB devrait mener des entrevues auprès des principaux employés des fournisseurs et également mandater son personnel chargé d'interagir avec les fournisseurs pour qu'il effectue des évaluations à l'interne.	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	96	Nous recommandons à Énergie NB de comparer, à titre de référence, les taux du marché en vigueur pour des services semblables et de jumeler ces données à la documentation relative à l'approvisionnement pour étayer le choix du fournisseur.	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	106	Nous recommandons à Énergie NB d'évaluer sa méthodologie de gestion des coûts d'exécution de projets pour les projets de grande envergure. La méthode de gestion de la valeur acquise, qui constitue une pratique exemplaire dans l'industrie, pourrait servir de modèle.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	121	<p>Nous recommandons à Énergie NB d'élaborer des plans de contingence pour la gestion des heures supplémentaires qu'occasionnent les retards d'exécution de projets, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> des réévaluations périodiques pendant le projet afin de tenir compte des changements importants aux échéanciers; une analyse adéquate des nouvelles circonstances et une révision du plan au besoin, lorsqu'un incident majeur imprévu a des répercussions sur un projet; la réalisation de tests suffisants sur l'équipement pour être en mesure de cerner toute problématique découlant des retards prolongés. 	Mise en oeuvre
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II	Énergie NB	2014	2	2	136	<p>Nous recommandons à Énergie NB d'élaborer un plan de dotation pour chaque projet de grande envergure et de le revoir lorsqu'on a déterminé que d'importants changements au projet sont survenus.</p>	Mise en oeuvre
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	2014	2	3	71	<p>Nous recommandons que l'ASINB détermine les composants essentiels de l'infrastructure et établisse des plans de remplacement. Nous recommandons également que l'ASINB élabore et mette en œuvre un programme de mise à niveau pour ce matériel.</p>	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	2014	2	3	72	Nous recommandons que le Bureau du chef du service de l'information (BCSI) définisse les rôles et les responsabilités concernant l'élaboration du développement stratégique en matière de TI au niveau organisationnel pour tous les ministères, qu'il soumette au cabinet des recommandations afin de préciser les rôles et les responsabilités en matière de TI au niveau organisationnel et qu'il s'assure que les objectifs stratégiques du BCSI, de l'ASINB et des ministères soient harmonisés.	Non mise en oeuvre
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	2014	2	3	81	Nous recommandons que l'ASINB prépare des évaluations du risque des menaces dans le cadre de sa planification de la continuité des TI au niveau organisationnel, et soumette au cabinet des recommandations pour atténuer davantage le risque d'une défaillance des services de TI.	Non mise en oeuvre
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	2014	2	3	82	Nous recommandons que l'ASINB élabore une stratégie pour l'infrastructure du réseau afin de fournir un niveau de service qui correspond aux normes de l'industrie. Nous recommandons également que l'ASINB élabore un processus de surveillance afin de s'assurer que les stratégies sont mises en œuvre en vue de réaliser la vision stratégique.	Non mise en oeuvre
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	2014	2	3	92	Nous recommandons que le BCSI, en consultation avec les ministères, élabore un plan de continuité des TI à l'échelle du gouvernement, qui tient compte de toutes les facettes des programmes, des services et des activités du gouvernement. Ce plan devrait être mis à l'essai chaque année pour s'assurer de son caractère adéquat.	Non mise en oeuvre
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	2014	2	3	93	Nous recommandons que le BCSI, dans le cadre de la planification de la continuité des TI, obtienne une évaluation des services de chaque ministère pour déterminer et établir l'ordre de priorité des systèmes essentiels, qui requièrent la continuité ininterrompue des TI.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Interruption d'alimentation au centre de données	l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	2014	2	3	94	Nous recommandons que l'ASINB, en consultation avec les ministères, élabore un plan de reprise des activités qui établit l'ordre de du rétablissement des systèmes de TI gouvernementaux.	Non mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	38	Nous recommandons que le Ministère établisse des directives claires pour les demandes d'aide et que l'analyse documentée soit conservée dans le dossier de client pour s'assurer que les décisions soient étayées.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	39	Nous recommandons que le Ministère s'assure que toutes les demandes d'aide comprennent un formulaire de demande aussi complet et précis que possible et dûment préparé et signé par le client.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	41	Nous recommandons que le Ministère établisse des normes et des critères minimaux, comme le nombre d'emplois à être créés ou conservés par dollar avancé, pour être utilisés dans l'évaluation des demandes d'aide.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	45	Nous recommandons que le Ministère joigne une version complète des derniers états financiers audités aux mémoires présentés au Conseil exécutif demandant une aide financière.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	57	Nous recommandons que les considérations d'ordre financier incluses dans le mémoire présenté au Conseil exécutif précisent clairement l'incidence financière sur les comptes de la province, dont le besoin d'une provision pour perte.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	61	Afin d'améliorer la prise de décisions futures en matière de développement économique, nous recommandons que le Ministère quantifie les risques et les avantages pour la province afin d'établir clairement la valeur reçue pour le résultat du financement et trouver un équilibre entre celle-ci et le risque assumé par la province.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	64	Nous recommandons que le Ministère établisse des lignes directrices pour la vérification des allégations et des hypothèses sous-tendant les projections incluses dans les demandes pour de l'aide financière.	Non mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	65	Nous recommandons que toutes les allégations en matière de création ou de maintien d'emplois, en lien avec la demande, soient faites par écrit, appuyées par la documentation et signées par un représentant de la société confirmant l'exactitude de la documentation et l'engagement de la société.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	72	Nous recommandons que le ministère, en collaboration avec d'autres, propose une mise à jour de <i>la Loi sur le développement économique</i> pour clarifier le pouvoir de modifier la sûreté.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	82	Dans le cas où cela améliorerait la sûreté prise par la province au regard des ententes de prêts, nous recommandons que le Ministère obtienne une évaluation indépendante des actifs lorsqu'ils sont donnés comme sûreté sur un prêt ou une entente de garantie, notamment lorsque la valeur est importante. Si de l'aide supplémentaire est demandée, le Ministère devrait réévaluer la valeur de ces actifs, car la valeur de réalisation de la sûreté pourrait être touchée.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	83	Lorsque des garanties personnelles sont données, nous recommandons que la province s'assure qu'il existe des éléments probants adéquats qui appuient la valeur de la garantie personnelle, comme quoi l'avoir net est suffisant pour protéger l'argent des contribuables.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	85	Nous recommandons que le Ministère indique clairement dans le mémoire présenté au Conseil exécutif les sociétés et les particuliers impliqués dans des manquements antérieurs à l'égard de l'aide financière publique. Dans le cas d'une recommandation pour approuver de l'aide à une telle société ou à un tel particulier, la justification devrait être clairement établie dans le mémoire présenté au Conseil exécutif.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	95	Nous recommandons que le Ministère établisse un plafond sur le montant d'aide qui peut être accordé à une seule société ou à un groupe de sociétés apparentées et sur le niveau d'exposition de la province.	Non mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	96	Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre un processus par lequel l'aide financière accordée à l'industrie par tous les ministères et organismes publics soit surveillée pour déterminer l'ampleur de l'aide financière accordée par tous les mandataires au sein du périmètre comptable du gouvernement.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	97	À titre de mesure d'efficience et afin de rationaliser l'administration, nous recommandons que le ministère du Développement économique formule des recommandations au Cabinet visant à justifier le nombre d'entités provinciales qui offrent de l'aide financière à l'industrie.	Non mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	98	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif assume la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent rapport par tous les ministères et organismes qui accordent de l'aide financière à l'industrie.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	113	Nous recommandons que le Ministère présente dans son rapport annuel autant les résultats prévus que réels en matière de création d'emplois et de maintien d'emplois.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	123	Nous recommandons que le Ministère fasse le suivi et présente un historique de 10 ans du rendement réel de l'aide accordée à l'industrie, selon l'analyse effectuée en 2010 par le Bureau du contrôleur.	Non mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	127	Nous recommandons que le Ministère établisse des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour ses programmes d'aide financière accordée à l'industrie.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	112	<p>Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité combler les lacunes dans les pratiques de prévention et de contrôle des infections au sein de leurs programmes respectifs, dont celles indiquées à la pièce 2.9 telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lavage des mains pas effectué lorsqu'il est requis en vertu de la politique, travailleurs de la santé portant des bagues et des bracelets, endroits avec affichage et gel désinfectant insuffisants; • déchets biomédicaux entreposés inadéquatement; • salles d'hémodialyse et d'oncologie surpeuplées, où les patients sont à risque élevé d'acquérir une maladie infectieuse; • aucun nettoyage effectué entre chaque patient traité dans une même chaise de chimiothérapie; • déficiences liées à l'isolement (affichage, fournitures sur le chariot, utilisation de l'équipement de protection individuelle, etc.); • déficiences liées au linge d'hôpital (linge propre qui arrive dans les hôpitaux inadéquatement couvert, camions de livraison du linge d'hôpital inadéquatement nettoyés, linge propre transporté dans l'hôpital sans être couvert, nettoyage et remplacement limité des housses des chariots de linge qui protègent le linge propre, stock excédentaire de linge d'hôpital, vêtements portés au bloc opératoire entreposés de façon non convenable, etc.); • couvercle de contenants de serviettes désinfectantes restés ouverts; 	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	112	<ul style="list-style-type: none"> • séparation inadéquate du matériel propre et du matériel souillé et lieu d'entreposage (linge propre entreposé dans des endroits non convenables, séparation inadéquate dans les unités de soins infirmiers et dans les unités de retraitement des instruments médicaux, matériel et fournitures de test entreposés dans les salles de bains des patients, paniers de linge sale placés à des endroits non convenables, etc.); • portes manquantes ou laissées ouvertes; • placement de patients de façon permanente dans des lits dans le corridor; • nettoyage, étiquetage et entreposage inadéquats du matériel partagé; • affichage insuffisant (entrées publiques) et étiquetage insuffisant (matériel « propre » et « souillé », lieu d'entreposage, etc.); • secteurs où des travaux de construction sont effectués inadéquatement isolés des zones destinées aux patients (avec ventilation adéquate et affichage interdisant l'accès). 	*
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	113	Nous recommandons que les professionnels en prévention et contrôle des infections et tous les gestionnaires circulent régulièrement dans les hôpitaux afin de vérifier si les politiques et les normes sont respectées, de signaler les lacunes aux unités et de veiller à ce qu'elles prennent des mesures correctives. Les lacunes doivent être surveillées et signalées aux comités ou gestionnaires intéressés.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	114	Nous recommandons que les professionnels en prévention et contrôle des infections ainsi que les gestionnaires de départements ou d'unités effectuent régulièrement des visites de site aux petits hôpitaux ne disposant d'aucun gestionnaire sur place. Ces visites permettront d'améliorer la surveillance des petits établissements. Elles permettront également aux membres du personnel de poser des questions et de relever les difficultés auxquelles ils font face.	*
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	115	Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité assurent que tous les membres du personnel de l'ensemble des hôpitaux respectent les politiques de prévention et de contrôle des infections.	*

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	146	Nous recommandons que le ministère de la Santé, en consultation avec les réseaux de santé Horizon et Vitalité, élabore une stratégie et un programme provinciaux de prévention et de contrôle des infections à l'intention de l'ensemble des hôpitaux du Nouveau-Brunswick. Ceux-ci doivent se pencher sur les pratiques de base et les précautions supplémentaires. Le programme provincial doit notamment comprendre les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • des politiques, normes et pratiques provinciales documentées relatives à la prévention et au contrôle des infections; • une stratégie de surveillance du respect des normes en matière de contrôle des infections; • une stratégie complète d'hygiène des mains. 	*
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	147	Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité embauchent suffisamment de ressources pour leur programme afin de d'assurer que toutes les zones aient accès à des professionnels en prévention et contrôle des infections (PCI), des spécialistes et du personnel de soutien administratif.	*
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	148	Nous recommandons que le réseau de santé Vitalité exige que ses PCI obtiennent une formation spécialisée en prévention et contrôle des infections.	*
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	149	Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité corrigent les écarts au sein de leurs programmes respectifs, dont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • écarts dans la compréhension des pratiques appropriées et des standards des PCI; • variations d'une zone à l'autre du travail des PCI; • écarts quant aux blouses d'isolement. 	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	180	<p>Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité améliorent la surveillance de la conformité aux normes de prévention et de contrôle des infections, y compris la surveillance des pratiques de base. Il s'agit notamment d'établir des politiques et procédures pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérification uniforme et impartiale de l'hygiène des mains, de quantité appropriée et dans toutes les zones des hôpitaux; • vérification des bijoux et des ongles des travailleurs de la santé afin d'assurer le respect de la politique d'hygiène des mains; • vérification de la gestion du linge d'hôpital, y compris des camions de livraison; • vérification de la gestion des déchets, quel que soit leur type; • vérification du matériel partagé (p. ex. nettoyage et entreposage adéquats). 	*
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseaux de santé Horizon et Vitalité et ministère de la Santé	2015	2	2	202	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé améliorent leur communication au public des renseignements sur l'efficacité des programmes de prévention et de contrôle des infections en rendant des comptes sur l'hygiène des mains et les autres indicateurs de rendement des programmes de prévention et de contrôle des infections.</p>	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	76	<p>Nous recommandons que le Ministère respecte un cycle réglementé et prévisible de planification de la gestion des forêts et s'assure de respecter <i>la Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> en obtenant de chaque titulaire de permis les plans d'aménagement forestier révisés tous les cinq ans.</p>	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	83	Nous recommandons que le Ministère obtienne régulièrement les plans d'aménagement forestier pour toutes les tenures libres industrielles qui sont gérées par des titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne et compare les niveaux de sylviculture entre les tenures libres et les terres de la Couronne.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	104	Nous recommandons que le Ministère complète et mette au point un manuel de sylviculture comprenant des normes de rendement fondées sur les pratiques exemplaires.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	105	Nous recommandons que le Ministère fasse respecter les normes d'aménagement forestier et apporte des modifications ou fasse des exceptions seulement à la lumière de nouvelles connaissances scientifiques et de l'analyse des effets des traitements passés.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	106	Nous recommandons que la zone des forêts de la Couronne faisant l'objet d'une coupe à blanc soit réduite au profit de traitements autres que la coupe à blanc selon la stratégie de gestion des forêts mise à jour intitulée « Stratégie de gestion des forêts de la Couronne - Mettre nos ressources à l'œuvre. »	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	118	Nous recommandons que le Ministère continue le programme de surveillance annuelle de sylviculture et soumette à des contrôles cohérents les services de sylviculture obtenus.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	122	Nous recommandons que le Ministère effectue les évaluations de rendement des titulaires de permis tous les cinq ans conformément à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> .	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	123	Nous recommandons que le Ministère vérifie les données d'évaluation pour l'intégralité et l'exactitude.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	131	Nous recommandons que le Ministère contrôle les résultats des traitements sylvicoles au fil du temps et tienne les titulaires de permis responsables au moyen de mesures fondées sur le rendement.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	132	Nous recommandons que les renseignements déclarés par les titulaires de permis soient vérifiés pour l'intégralité et l'exactitude.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	142	Nous recommandons que le Ministère rende des comptes régulièrement à l'Assemblée législative et au public sur l'état des forêts du Nouveau-Brunswick et sur son aménagement.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	143	En attendant l'élaboration et la publication d'un rapport consolidé sur « l'état des forêts » par le Ministère, nous recommandons que les plus récents plans d'aménagement forestier de tous les titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne soient mis à la disposition de l'Assemblée législative et du public.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	158	Nous recommandons que le Ministère ait recours à un modèle de retombées économiques lorsqu'il analyse l'affectation des ressources pour les activités du programme de sylviculture.	*

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	159	Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre une recommandation formulée antérieurement par le Comité spécial de l'approvisionnement en bois de s'engager, tous les cinq ans, envers un niveau de financement de la sylviculture jugé suffisant pour atteindre les objectifs relatifs à l'exploitation du bois et à l'exploitation des produits non ligneux.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	163	Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec le Bureau du contrôleur, calcule et comptabilise la valeur de l'actif que constitue le bois de la Couronne dans le rapport annuel du Ministère et la réévalue pour refléter les récoltes, les travaux de sylviculture et les autres changements. Cette évaluation permettra de quantifier l'incidence des décisions prises par la direction.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	167	Nous recommandons que le Ministère inclue les besoins de régénération à long terme des forêts de la Couronne et les tendances des récoltes pour appuyer la répartition du financement de la sylviculture.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	181	Nous recommandons que le Ministère compare régulièrement les taux de sylviculture à ceux des autres administrations en plus d'utiliser le modèle de prévision des coûts.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	182	Nous recommandons que le Ministère exige que les titulaires de permis lui fournissent un rapprochement des coûts réels engagés pour les services de sylviculture effectués sur les terres de la Couronne et les taux versés et que les économies réalisées soient partagées proportionnellement entre la Couronne et le titulaire de permis.	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	194	Nous recommandons que l'ensemble de rapports uniformisé préparé par l'office de commercialisation des produits forestiers comprenne un rapprochement entre les états financiers audités et le tableau du financement des travaux de sylviculture et les coûts connexes.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	196	Nous recommandons que le Ministère s'assure qu'une entente d'aménagement forestier soit signée par tous les titulaires de permis actuels afin de s'assurer de la conformité avec la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> .	*
Sylviculture	Ressources naturelles	2015	2	3	206	Nous recommandons que la province adopte une entente de partage des coûts plus équitable pour les travaux de sylviculture qui reconnaît les avantages directs réalisés par les entreprises forestières.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	96	Nous recommandons que le Ministère se conforme à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> et les règlements pour s'acquitter de ses responsabilités liées à l'approvisionnement proportionnel et le rendement continu. Si les principes actuels d'approvisionnement proportionnel et de rendement continu requis en vertu de la Loi ne sont plus pertinents ou en vigueur, le Ministère devrait apporter des modifications à la Loi et aux règlements afin de faciliter l'accomplissement de son mandat.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	105	Nous recommandons que le Ministère établisse une politique en matière de rendement continu, fixe des objectifs et des cibles mesurables et surveille son rendement pour assurer un rendement continu des terrains boisés privés et en rende compte publiquement.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	113	Nous recommandons que le Ministère mette en place une seule entente en matière de sylviculture sur les terrains privés pour tous les offices de commercialisation afin de limiter le dédoublement des efforts.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	124	Nous recommandons que le Ministère établisse des buts et des objectifs distincts par rapport auxquels il mesure sa réussite dans la réalisation de son mandat à l'égard des terrains boisés privés. En outre, nous recommandons que le Ministère établisse des buts et des objectifs pour le programme de sylviculture pour les lots boisés privés afin de mesurer les avantages du programme pour la province.	*

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	128	Nous recommandons que le Ministère rende compte publiquement des buts, objectifs, cibles de rendement et des résultats réels de ses travaux et programmes à l'égard de l'approvisionnement en bois des terres privées. La reddition de comptes devrait inclure des explications pour les écarts entre le rendement prévu et réel.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	149	Nous recommandons que la Commission établisse des profils et des critères par rapport auxquels les candidats potentiels peuvent être évalués.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	154	Nous recommandons que la Commission fasse des demandes de candidature de sorte que les nominations de membres soient échelonnées pour favoriser la continuité.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	159	Nous recommandons que le Ministère examine le mandat et le rendement de la Commission pour s'assurer que les objectifs du gouvernement à l'égard des activités de la Commission soient atteints et que le rôle et les responsabilités de celle-ci soient bien communiqués et compris.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	161	Nous recommandons que la Commission examine ses politiques et procédures actuelles en matière de gouvernance et les compare à la politique de nomination aux organismes, conseils et commissions de la province ainsi qu'aux pratiques exemplaires de gouvernance reconnues afin de définir et de mettre en place des outils pour améliorer ses pratiques de gouvernance actuelles.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	169	Nous recommandons que la Commission complète son plan stratégique afin de refléter son mandat en vertu de la loi et définisse ses priorités stratégiques.	*

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	175	Nous recommandons que la Commission examine ses politiques et ses manuels actuels en vue de s'assurer qu'ils reflètent de manière précise et cohérente les exigences nécessaires conformément aux normes d'information financière reconnues. Nous recommandons également que des exemplaires actuels de ces documents soient remis aux offices de commercialisation.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	193	Nous recommandons que la Commission évalue ses exigences en matière de rapports produits par les offices de commercialisation pour s'assurer que ce qui est demandé donne les avantages prévus. Nous recommandons aussi que la Commission fasse respecter ses arrêtés pour s'assurer que les offices de commercialisation se conforment à la réglementation.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	205	Nous recommandons que le Ministère et la Commission documentent la manière dont les examens financiers des offices de commercialisation seront menés, y affectent du personnel possédant les compétences et une expérience appropriées pour effectuer l'analyse et rendent compte des résultats de cette analyse accompagnée de recommandations, si nécessaire.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	219	Nous recommandons que la Commission exige que les offices de commercialisation lui fournissent une entente signée entre l'office de commercialisation et tout agent associé qui définit la nature de la relation de mandat ainsi que les rôles et responsabilités de chaque partie en ce qui a trait au mandat de l'office de commercialisation.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	224	Nous recommandons que la Commission organise des réunions régulières avec les offices de commercialisation, individuellement ou en groupe selon le cas, et qu'elle participe à des réunions de district au hasard afin de déterminer les sujets de préoccupation et y donner suite.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	226	Nous recommandons que la Commission documente un cadre qui détermine et aborde de manière proactive les secteurs de risques en matière de gouvernance des offices de commercialisation pour s'assurer qu'ils fonctionnent comme prévu par les dispositions législatives.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	234	Nous recommandons que la Commission mette en place et documente un processus administratif pour être utilisé dans le cadre de ses pouvoirs d'enquête et officialise une série de mesures et de mécanismes d'exécution progressifs à être utilisée dans les cas de non-respect des arrêtés, des règlements et des directives en matière de politique.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	237	Nous recommandons que le Ministère et la Commission examinent conjointement le mandat et la structure de la Commission et y apportent les modifications nécessaires pour s'assurer que la Commission peut accomplir efficacement son mandat prescrit par la loi.	*
Approvisionnement en bois des terres privées	Ressources naturelles	2015	2	4	241	Nous recommandons que la Commission établisse des cibles de rendement pour ses propres activités de surveillance et pour les offices de commercialisations par rapport auxquels la Commission peut évaluer le rendement des offices de commercialisation dans les secteurs essentiels. Nous recommandons également que la Commission rende compte de l'efficacité de ses propres activités et de celles des offices de commercialisation par rapport aux cibles prédéterminées.	*
Foyers de soins	Développement social	2016	1	2	33	Nous recommandons que le ministère du Développement social évalue s'il y a un avantage économique de fournir des lits en foyers de soins selon le modèle public-privé par rapport au modèle traditionnel.	**

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2017.

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2018.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de soins	Développement social	2016	1	2	70	Nous recommandons que le ministère du Développement social, en consultation avec le ministère de la Santé, élabore un plan global à long terme afin de s'assurer que la province peut continuer à fournir des services durables aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick.	**
Foyers de soins	Développement social	2016	1	2	71	Nous recommandons également que le Ministère rende publics les mesures et les résultats des initiatives actuelles et futures dans le cadre du plan global à long terme.	**
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	39	Nous recommandons que le curateur public élabore des directives et procédures complètes à l'intention des administrateurs fiduciaires pour les aider dans leur travail, faciliter la formation des nouveaux administrateurs fiduciaires et assurer l'uniformité des dossiers des clients.	**
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	40	Nous recommandons que le curateur public modifie et mette en œuvre la politique de placement pour les fonds des clients.	**
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	41	Nous recommandons que le curateur public mette à niveau ou remplace l'actuel système informatisé de gestion des dossiers afin qu'il réponde aux besoins des utilisateurs.	**
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	42	Nous recommandons que le curateur public examine sa couverture d'assurance pour garantir que les actifs des clients sont suffisamment assurés.	**
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	43	Nous recommandons que le curateur public mette en œuvre un examen régulier de supervision des dossiers des clients.	**
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	44	Nous recommandons que le curateur public mette en œuvre une fonction d'audit interne.	**

** Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2018.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	50	Nous recommandons que le curateur public s'assure que les administrateurs chargés des tutelles documentent suffisamment la justification de toutes les décisions en matière de soins personnels et de soins de santé dans le système de gestion des dossiers.	**
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	59	Nous recommandons que le curateur public établisse des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour ses services, évalue son rendement par rapport aux cibles, et rende compte publiquement de son rendement.	**
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	60	Nous recommandons que le curateur public rende accessibles au public tous les états financiers audités des fiducies administrées par le curateur public.	**
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	69	Nous recommandons que le curateur public détermine les modifications législatives nécessaires pour résoudre ce qui suit, et travaille avec le ministère responsable afin de les mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • le manque de rapidité pour obtenir l'autorisation d'agir à titre de curateur public pour un client; • la perte de l'autorisation après le décès d'un client; • les restrictions dans les droits, honoraires ou frais pouvant être imposés aux clients; • l'administration des biens non réclamés. 	**
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	55	Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches assume son mandat prescrit par la <i>Loi sur les associations agricoles</i> . Nous recommandons que le MAAP élabore une stratégie qui précise son mandat, dont une définition claire de son rôle et de ses responsabilités ainsi que les buts et objectifs de son travail auprès des sociétés et des associations de foires agricoles.	**

** Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2018.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	56	À défaut, nous recommandons que, si le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches n'a pas l'intention de remplir son mandat actuel en vertu de la <i>Loi sur les associations agricoles</i> et ses règlement, il puisse apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les associations agricoles</i> et ses règlements connexes. Cette mesure définirait et préciserait son engagement envers ces entités.	**
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	72	Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches définisse, communique et surveille des exigences minimales en matière de présentation de rapports pour toutes les associations et sociétés agricoles qu'il est tenu de surveiller en vertu de la <i>Loi sur les associations agricoles</i> .	**
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	81	Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches distribue le financement directement aux associations de foires agricoles sans l'aide d'une entité tierce. Nous recommandons que le MAAP élabore et mette en œuvre un processus de répartition de subventions doté de contrôles pertinents pour assurer la bonne utilisation des fonds publics.	**

** Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2018.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	104	Nous recommandons, à tout le moins, que Service Nouveau-Brunswick suive sa procédure interne et réévalue toutes les associations de foires agricoles dépassant le cycle d'évaluation de 10 ans, dont les associations de Fredericton, Saint John, Miramichi et du comté de Queens. Nous recommandons que SNB évalue l'admissibilité de ces organismes à une exonération de l'impôt foncier.	**
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	109	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick élabore, documente et mette en œuvre un processus et des procédures normalisés pour évaluer l'admissibilité des demandes pour une exonération de l'impôt foncier (catégorie d'imposition 50) et effectue une surveillance régulière pour s'assurer que les organismes bénéficiant des exonérations ont maintenu leur statut d'admissibilité.	**
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	143	Nous recommandons que le ministère de la Sécurité publique élabore un processus normalisé et mette en place des procédures connexes pour évaluer l'admissibilité initiale et continue des associations de foires agricoles pour une licence en vertu de la politique sur les loteries et les jeux à des fins de charité.	**
Associations de foires agricoles	Agriculture, Aquaculture et Pêches	2016	1	4	154	Nous recommandons que le ministère des Finances demande à l'Agence du revenu du Canada de procéder à un audit des associations de foires agricoles qui sont actuellement exonérées de l'impôt provincial sur le revenu afin de vérifier le statut d'admissibilité de ces organismes.	**

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2018.*